

---

# JOURNAL OFFICIEL



## DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9<sup>e</sup> Législature

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990**

**(64<sup>e</sup> SÉANCE)**

COMPTE RENDU INTÉGRAL

**3<sup>e</sup> séance du mardi 7 novembre 1989**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. MICHEL COFFINEAU

1. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 4697).
2. **Loi de finances pour 1990 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4697).

#### Affaires européennes (suite)

M. Jean Seitlinger, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les institutions, le marché unique et la monnaie.

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la recherche, la technologie et les télécommunications.

MM. Pierre Goldberg,  
Charles Josselin,

Mme Nicole Catala,

MM. Jean-Marie Daillet,  
Jean-Marie Caro.

Mme Edith Cresson, ministre des affaires européennes.

Réponses de Mme le ministre aux questions de :  
MM. Xavier Hunault, Marc Reymann, Charles Ehrmann,  
Dominique Lariffa, Mme Marie-Noëlle Lienemann, MM.  
Marc Dolez, Jean-Paul Bachy, Pierre Garmendia.

### Affaires étrangères

#### Etat B

Titre III. - Adoption par scrutin (p. 4716)

Titre IV. - Adoption par scrutin (p. 4716)

#### Etat C

Titre V. - Adoption (p. 4716)

Titre VI. - Adoption (p. 4716)

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Décision du Conseil constitutionnel** (p. 4717).
4. **Dépôt d'un projet de loi d'habilitation adopté par le Sénat** (p. 4717).
5. **Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat** (p. 4717).
6. **Dépôt d'un projet de loi de programmation rejeté par le Sénat** (p. 4717).
7. **Ordre du jour** (p. 4717).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. MICHEL COFFINEAU, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 16 novembre inclus, a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Ce soir :

Suite de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990 :

Affaires européennes (*suite*).

Mercredi 8 novembre

A dix heures :

Environnement.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Départements et territoires d'outre-mer.

Jeudi 9 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Industrie ;

Aménagement du territoire ;

Commerce et artisanat.

Vendredi 10 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Solidarité, santé et protection sociale.

Lundi 13 novembre, à dix heures, quinze heures et vingt et une heures trente :

Jeunesse et sports ;

Intérieur.

Mardi 14 novembre, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente :

Culture ;

Postes, télécommunications et espace.

Mercredi 15 novembre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Légion d'honneur et ordre de la libération ;

Justice ;

Charges communes, services financiers, comptes spéciaux du Trésor et taxes parafiscales, imprimerie nationale, monnaies et médailles.

Jeudi 16 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Articles non rattachés, seconde délibération, vote sur l'ensemble.

2

## LOI DE FINANCES POUR 1990 (DEUXIÈME PARTIE)

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990 (nos 895, 920).

### AFFAIRES EUROPÉENNES (*suite*)

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des affaires européennes.

La parole est à M. Jean Seitlinger, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les institutions, le marché unique et la monnaie.

**M. Jean Seitlinger, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, madame le ministre chargé des affaires européennes, mes chers collègues, le débat sur le budget des affaires européennes est l'occasion d'une réflexion sur la politique européenne de la France, plus que sur les crédits du ministère, au demeurant assez limités.

Je rappellerai seulement que ces crédits sont à peu près au même niveau globalement qu'en 1989, en particulier les crédits d'intervention, qui, s'élevant à 20 millions de francs, sont consacrés à des actions de communication.

De plus, les crédits du ministère sont bien loin de rendre compte à eux seuls de l'effort de la France pour l'Europe, un effort qui se montera à près de trois milliards en 1990 - dont deux milliards et demi relèvent du budget des affaires étrangères.

Malgré la modestie de ses moyens, votre ministère a une grande ambition politique. Au cours de l'année qui s'achève, il se sera consacré à deux tâches principales : poursuivre l'adaptation de l'économie française à l'échéance capitale de 1993, préparer, puis assurer la présidence française de la Communauté - elle est en cours.

Sur le premier point, mon jugement sera nuancé. Il est vrai que l'on constate en France une certaine évolution des esprits et que l'objectif de 1993 n'est plus guère remis en cause en tant que tel. Chacun a pris conscience que l'ouverture sur le grand marché est inéluctable. De plus, il est très satisfaisant de constater que la France est, avec la République fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni, parmi les pays de la Communauté qui intègrent le mieux dans leur législation les directives communautaires.

En revanche, je déplore que le Gouvernement n'ait pas mis à profit le projet de loi de finances pour 1990 pour adapter notre fiscalité aux exigences de l'harmonisation. Certes, quelques mesures vont dans le bon sens, notamment en ce qui concerne la fiscalité de l'épargne, ou la baisse du taux majoré de T.V.A. Mais le taux normal de la T.V.A. n'a pas été réduit. Or il sera très difficile de concentrer les baisses nécessaires sur les deux seuls exercices utiles qui restent, c'est-à-dire 1991 et 1992.

Cet exemple de la fiscalité me paraît très révélateur. Si la volonté politique de faire l'Europe est indéniable au plus haut niveau de l'Etat, des blocages à l'harmonisation demeu-

rent à la base, que ce soit dans l'administration ou dans certaines professions. Ces blocages risquent d'être de plus en plus gênants au fur et à mesure que l'on se rapprochera de l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 1993. Il ne s'agit plus, en effet, d'harmoniser des règles techniques, mais de toucher à des domaines de souveraineté, fiscalité, douane, sécurité.

Force est de constater que, sur les dossiers les plus sensibles, les progrès enregistrés ces derniers mois sont limités. L'harmonisation de la fiscalité de l'épargne est au point mort, en raison du revirement du gouvernement allemand.

Quant à la T.V.A., le récent rejet par le conseil des ministres des propositions de la Commission équivaut en fait à l'acceptation du maintien des frontières fiscales après 1993. Quelles que soient les imperfections et la complexité des propositions de la Commission, il importe de rouvrir ce débat, comme l'a demandé le Parlement européen.

De même, l'entrée en vigueur de l'accord de Schengen a d'ores et déjà été reportée d'une année et la France n'est pas en pointe - c'est un euphémisme - pour la suppression des contrôles aux frontières. Or, nous le savons, si la démarche de Schengen, à cinq, échoue, il n'est plus question d'envisager sérieusement la liberté de circulation entre les Douze.

Sur tous ces sujets, la présidence française ne paraît pas avoir donné, depuis le 1<sup>er</sup> juillet, d'impulsion décisive. Il faut le regretter même si, sur d'autres sujets, on peut s'attendre à des avancées lors du conseil européen de Strasbourg, en particulier en ce qui concerne l'Europe sociale et l'adoption de la charte, mais aussi, certainement, je l'espère, pour ce qui a trait à l'union économique et monétaire.

La prise en compte du rapport Delors à Madrid a déjà constitué un fait important. J'espère que le conseil de Strasbourg lancera effectivement la conférence intergouvernementale et le processus de rédaction d'un nouveau traité. Thème apparemment technique, l'union monétaire débouche, en réalité, sur un renouveau du débat institutionnel européen.

Je regrette, enfin, que la présidence française ne fasse pas preuve de plus d'audace face aux bouleversements de l'Europe de l'Est. Les accords de coopération et de commerce paraissent très vite dépassés par la rapidité des évolutions politiques et il conviendra, je crois, de réfléchir à des formes d'association entre la Communauté et certains pays de l'Est. De même, la coordination, au niveau communautaire, des aides à la Hongrie et à la Pologne gagnerait à être renforcée.

Ce très rapide survol me conduit à estimer que la politique européenne de la France souffre d'une certaine ambiguïté. La volonté politique est indéniable, les objectifs sont bons, mais, trop souvent, les moyens ne sont pas adaptés.

A propos de crédits qui sont, je l'ai dit, très limités et ne font pas l'objet d'un vote distinct, je m'en suis remis à la sagesse de la commission des affaires étrangères : celle-ci a émis un avis favorable à l'adoption des crédits des affaires européennes pour 1990. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la recherche, la technologie et les télécommunications.

**M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, un récent rapport de la commission des Communautés sur « l'état de la science et de la technologie en Europe » aboutit à des conclusions inquiétantes.

L'effort de l'Europe en matière de recherche est inférieur à celui consenti par nos concurrents les plus directs, le Japon et les Etats-Unis. Plus grave encore, ce retard ne fait que s'accroître puisque la croissance des dépenses en matière de recherche-développement est, entre 1981 et 1985, de 1,8 p. 100 par an en Europe, contre 2,6 p. 100 aux Etats-Unis et 4,2 p. 100 au Japon.

Malgré plusieurs points forts indéniables, l'espace, le nucléaire, les télécommunications, la recherche européenne souffre de graves déficiences dans des secteurs névralgiques tels que les produits électriques et électroniques, la bureaucratie ou les biotechnologies. Le marché de ce dernier secteur sera, selon les évaluations, de 300 milliards à 700 milliards en l'an 2000 : on voit combien il est essentiel de se placer à la hauteur de ces enjeux !

Si les insuffisances, enfin, sont quantitatives, elles sont également de nature qualitative. La recherche européenne est la somme de programmes nationaux concurrents et insuffisamment intégrés.

La Grande-Bretagne ne se départit pas, pour l'instant, de la vision minimale de la coopération communautaire en matière de recherche. Ce pays s'est fait, dirai-je, le champion de la « subsidiarité de l'action communautaire » et ne veut pas entendre parler d'interventions sectorielles.

A notre sens, il serait indispensable d'affecter 5 milliards d'ECU supplémentaires avant 1992, si possible dès 1991, pour doubler l'aide communautaire, afin de relever les défis.

Certes, Euréka a développé le réflexe de la coopération transfrontières, pour des entreprises souvent habituées aux alliances purement nationales. Ce programme a permis de diffuser, dans le tissu industriel, les technologies les plus modernes et d'initier des programmes de coopération dans des secteurs de pointe, tels que le programme Jessi pour les semi-conducteurs ou les puces intelligentes, le programme de télévision à haute définition ou le magnifique programme Prometheus, dit de « voiture intelligente ».

Si la réussite d'Euréka est admise par tous, ce programme pourrait étendre son champ d'activité à la normalisation.

Les firmes françaises participent à 127 projets, les P.M.E. à 40 projets, c'est bien, mais la proportion est inférieure à celle des P.M.E. qui participent au projet Euréka en Europe. En outre, la répartition des régions révèle la prééminence écrasante de la région Ile-de-France.

Cet indicateur est inquiétant pour la France. Il montre que, dans le domaine des industries de pointe, on assiste, à l'heure actuelle, dans notre pays, à une phase de recentralisation de l'activité industrielle. Dans mon rapport écrit j'ai développé ce point en étudiant la totalité des programmes Euréka dans les régions françaises. En effet, l'activité économique se développe maintenant non plus sur les lieux où il y avait des mines, des matières premières, mais dans les endroits où se concentre la matière grise.

Finalement, c'est la mauvaise répartition de nos organismes de recherche sur le territoire français qui explique le phénomène. A mon sens, il est insupportable que les effectifs des chercheurs n'aient pas évolué dans notre pays au cours des vingt dernières années. En France, le combat pour le rééquilibrage en matière de recherche apparaît un peu comme la querelle du quota des femmes dans les instances politiques : on en parle beaucoup, mais, en définitive, les années passent et rien ne change. Rien ne fait bouger ni le plateau ni le fléau de la balance !

**M. Marc Dolez.** Il y a une convention à Châtelleraut quand même... (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis.** Il est très important d'indiquer qu'en termes d'aménagement et de redéploiement, il faut rompre avec cette situation de déséquilibre. Cela pourrait être fait par le P.C.R.D...

**M. Robert Montdargent.** Décryptez, monsieur Le Déaut ! Qu'est-ce que le P.C.R.D. ?

**M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis.** ... pour permettre, notamment, aux régions à faible potentiel de recherche, en particulier dans les Etats du sud de l'Europe, de se développer. C'est à notre sens une nécessité, pour que la France prenne toute sa place dans l'Europe de demain.

Grâce à Euréka et au P.C.R.D., programme-cadre de recherche et de développement, les Etats disposent d'outils souples et efficaces de coopération scientifique. Cependant, les masses financières restent disproportionnées par rapport à l'enjeu. Le financement prévu par le programme-cadre ne représente que 4 p. 100 du total des dépenses de recherches civiles dans la Communauté.

A l'initiative du Président de la République, vingt-six Etats européens ont décidé, lors des assises de l'audiovisuel, de lancer un « Euréka de l'audiovisuel », et nous nous en félicitons.

Enfin, je vais traiter de deux ou trois programmes importants qui sont des enjeux français. Le premier est celui de la télévision à haute définition, qui a fait l'objet d'un magnifique rapport de M. Forni et de M. Pelchat, au nom de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Il s'agit d'un marché monopolisé par les Japonais, qui ont élaboré une norme de diffusion M.U.S.E. incompatible avec les matériels existants. Cette stratégie japonaise d'incompatibilité débouche aujourd'hui sur une impasse.

Certes, leur avance technologique est indéniable et la chaîne publique N.H.K. a su tirer parti de la supériorité japonaise en composants et en matériels de production pour construire une dizaine de studios et diffuser déjà des émissions à haute définition de très grande qualité. Leur problème est cependant de nature commerciale. Depuis le refus américain d'utilisation du standard japonais, ils ont cherché soit des procédés de conversion avec le standard américain, soit des prises de contrôle de sociétés de production, comme le rachat de Columbia par Sony pour imposer *de facto* leur norme M.U.S.E. sur le marché.

En Europe, la phase expérimentale de démonstration démarrera avec les grandes manifestations des jeux Olympiques de 1992, soit avec trois ans de retard sur le Japon, et la phase grand public ne commencera qu'en 1995.

Les données techniques du projet européen reposent sur deux principes fondamentaux : la progressivité et la compatibilité. L'attitude des professionnels soulève également des interrogations. Ainsi les opérateurs allemands de télévision et certains producteurs de matériels préfèrent miser à court terme sur une norme P.A.L. améliorée, dite P.A.L.-plus, qui exigera des matériels coûteux pour une amélioration limitée des conditions de réception.

Les Européens doivent engager un effort vigoureux de promotion de leur norme sur leur propre marché. Ce sera une tâche difficile du groupement européen d'intérêt économique pour la T.V.H.D., car les producteurs en sont encore au stade des « tribus gauloises ». Les entreprises européennes doivent également augmenter leur effort de recherche.

Autre problème que j'évoque très rapidement, l'Europe a enregistré un déficit commercial de 33 milliards de dollars dans le secteur-clé de l'électronique.

Dans les télécommunications, après des années fastes, le déficit a atteint 170 millions de dollars.

La situation de l'Europe n'est cependant pas aussi catastrophique que certains pourraient le penser. Le succès du programme Jessi dépendra de sa capacité à susciter les restructurations indispensables dans un secteur où les alliances intra-européennes ne sont pas assez opérantes.

Il faut également développer la mobilité des hommes et des projets comme Comett et Erasmus qui vont dans le bon sens.

J'ai suffisamment traité dans mon rapport de la question de l'environnement pour ne pas y revenir maintenant. Je tiens cependant à souligner qu'il est très important dans des domaines comme celui des chlorofluorocarbones - lesquels sont responsables de la destruction de la couche d'ozone - que les pouvoirs publics indiquent clairement aux industriels leur volonté d'élaborer des substituts aux C.F.C. L'office parlementaire d'évolution des choix scientifiques et technologiques a chargé M. Robert Galley et M. Louis Perrein, sénateur, d'élaborer un rapport sur ce sujet. Les enjeux sont si importants dans ce domaine que l'on ne saurait admettre de politique sinusoïdale.

Je terminerai par les transports.

La libre circulation des personnes et des biens suppose la constitution d'un marché unifié des services de transports et la modernisation constante des infrastructures ferroviaires et aériennes. Cependant, si la politique des transports est l'une des deux politiques communes expressément prévues par le traité de Rome, les gouvernements se sont bien gardés d'ouvrir leurs marchés des transports et d'harmoniser les règles de concurrence.

Malgré tout ils ont été contraints de programmer une ouverture progressive de leurs marchés aériens. En la matière, il faut savoir que la déréglementation, initiée aux Etats-Unis, a entraîné une vague de fusion qui a transformé le marché américain en un oligopole très concentré. Ainsi, alors qu'Air France dispose de 116 appareils, American Airlines possède une flotte de 480 avions.

La libéralisation en Europe doit être mesurée et maîtrisée. Or, la Commission entend mettre en œuvre, sans jamais le reconnaître, une politique de déréglementation à l'américaine. Cette politique est dangereuse et inappropriée.

La Commission devrait plutôt définir, ce qu'elle n'a jamais fait, une politique extérieure commune. Malheureusement la réciprocité est impossible parce que le cabotage à l'intérieur d'un même Etat ne fait pas partie des « cinq libertés » de l'air accordées par la convention de Chicago. Il importe donc

que la Communauté obtienne la reconnaissance de l'unicité de son espace aérien et puisse négocier, de façon centralisée, ses droits de trafic avec les Etats tiers.

La Commission devrait également favoriser les synergies entre compagnies plutôt qu'adopter une attitude restrictive en matière d'alliances industrielles.

Je souhaite donc que cette libéralisation soit accompagnée de l'harmonisation des conditions de sécurité et, surtout, d'une politique d'infrastructures pour remédier à la congestion de l'espace aérien.

Les solutions à la congestion croissante des lignes aériennes existent ; l'une d'entre elles est la constitution d'un réseau ferroviaire à grande vitesse qui couvrirait les Etats européens.

Dans ce domaine, nous sommes effectivement en avance en France. Je souhaite aborder pendant quelques instants le problème du T.G.V.-Est.

**M. le président.** Rapidement, monsieur le rapporteur, car vous avez épuisé votre temps de parole.

**M. Robert Montdargent.** Avec le T.G.V., ce ne peut être que rapide !

**M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, c'est un T.G.V. ! Cela ira vite !

Il est, à mon sens, essentiel que la S.N.C.F. soit maître d'œuvre de ce projet. Personne ne comprendrait et la majorité des élus ne comprend pas actuellement la position de la S.N.C.F. qui ne souhaite pas prendre la maîtrise d'œuvre de ce projet de T.G.V.-Est.

Le premier argument est de nature politique : comment justifier auprès des habitants que le seul quart nord-est de la France ne soit pas desservi par un réseau à grande vitesse ? L'aménagement du territoire implique que les régions françaises ne soient pas traitées de manière différente.

Le deuxième est de nature géographique : on ne peut pas déclarer, madame le ministre, que la France est au centre de l'Europe et négliger de la relier au maillage européen de trains à grande vitesse. Or la carte montre parfaitement que l'axe fort de l'Europe se trouve sur une ligne Amsterdam - Bâle - Milan.

Le dernier argument est de nature économique : on nous oppose un taux de rentabilité de 4 p. 100 contre 11 p. 100 au T.G.V.-Sud-Est à cause de l'« effet frontière ». Mais, précisément, nous souhaitons que grâce au développement de l'Europe, cet « effet frontière » s'estompe et que, dans la mesure où interviendra une ouverture du marché en 1993, le développement du trafic entre les pays européens se fasse beaucoup mieux.

Le rapport Essig va dans le bon sens, madame le ministre. Nous désirons toutefois que ce T.G.V.-Est soit opérationnel en 1996-1997 et non en 2005, dans un grand horizon, comme le prévoit le document de la Communauté pour les chemins de fer européens.

Je terminerai en rappelant combien il est important que les pays membres de la Communauté consacrent 10 p. 100 de leurs dépenses civiles à la recherche au lieu de 4 p. 100 à l'heure actuelle. Il est notamment indispensable que nous poursuivions le programme Euréka.

Il conviendrait d'ailleurs que soit nommé un parlementaire en mission dans le domaine de la télévision à haute définition pour coordonner les stratégies auprès des différents parlements européens.

Enfin, il faut remédier à la congestion du trafic aérien et définir une politique extérieure commune qui aboutisse à la reconnaissance internationale d'un espace unique européen.

Compte tenu de la volonté du Gouvernement d'agir en fonction de ces orientations et des inflexions que j'ai indiquées, votre rapporteur conclut favorablement à l'adoption des crédits des affaires européennes. Son rapport a d'ailleurs été adopté à l'unanimité par la commission des affaires étrangères. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

**M. Charles Ehrmann.** Nous avons été noyés !

**M. le président.** Dans la discussion, la parole est à M. Pierre Goldberg, premier orateur inscrit.

**M. Robert Montdargent.** Le T.G.V. ne passera pas par Montluçon !

**M. Pierre Goldberg.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, au fur et à mesure que se précisent les contours de l'intégration européenne, la crainte grandit dans les milieux les plus divers de voir s'ouvrir, avec l'année 1993, avec le grand marché intérieur, une véritable jungle ultra-libérale. Cette crainte est fondée selon les députés communistes, qui n'ont cessé, depuis plusieurs années, de dénoncer les dangers que recelait cette construction européenne, longtemps, trop longtemps, présentée comme une panacée.

Elle est fondée, car c'est bien au nom de la mise en œuvre prochaine du marché unique que sont prises, en France comme dans de nombreux autres pays européens, quantité de mesures législatives ou réglementaires affaiblissant la protection sociale, mettant en pièces le droit du travail et les garanties collectives nationales, généralisant la précarisation des emplois, développant des formes d'emplois atypiques.

C'est bien par référence aux exigences de la concurrence extrême qui va s'ouvrir avec la levée, en 1993, de tous les dispositifs protecteurs, que sont engagées des politiques de privatisation des services publics, de démantèlement des statuts des travailleurs du secteur public ou nationalisé, des politiques d'austérité salariale draconiennes.

C'est encore en vertu d'une harmonisation européenne présentée comme indispensable que, dans le temps même où l'on immole tant de conquêtes sociales, les grandes entreprises se voient accorder les plus larges facilités de gestion, les exemptions fiscales, les subventions les plus importantes.

Oui, les raisons de craindre d'assister à l'ouverture d'un hypermarché des capitaux, des hommes, des compétences en 1993 existent lorsque l'on voit à quel point cette échéance stimule en France, comme dans d'autres pays, les partisans des thèses les plus thatcheriennes.

Un article du journal *Die Welt*, quotidien d'un pays dominant la C.E.E. — économiquement en tout cas — ne préconisait-il pas récemment pour l'Europe « un cadre dans lequel la concurrence et l'individualisme puissent s'épanouir » ? Ne voit-on pas de plus en plus souvent vantée l'inégalité entre les hommes et entre les pays, considérée alors comme un facteur de progrès pour l'Europe ?

On a bien tenté, devant le trouble grandissant de l'opinion publique, de rassurer en déclarant que l'Europe en gestation ne serait pas seulement celle des chefs d'entreprise et des financiers, mais qu'elle comporterait un « volet social », des mesures « d'accompagnement » sociales. Sentant peut-être à quel point ces termes trahissaient en fait les véritables objectifs recherchés, M. le président de la République lui-même a cru nécessaire de déclarer, avant que la France n'assume la présidence de la Communauté, que « l'Europe serait sociale ou ne serait pas ! ».

**M. Gérard Gouzes.** Il a raison !

**M. Pierre Goldberg.** Mais la réalité s'est vite chargée de démentir ces affirmations. Le socle minimum de droits sociaux fondamentaux évoqué en mai 1988 par le président de la commission, M. Delors, est apparu pour ce qu'il était — un moyen de niveler par le bas les droits sociaux — quand ont été connues ses premières applications sous la forme de projets de directives vagues et souvent vides de toutes garanties.

Le projet de charte des droits sociaux fondamentaux adopté par la Commission des communautés en septembre 1989 vient malheureusement de le confirmer. Ce texte ne contient, en effet, que des promesses très générales, et M. Delors lui-même a indiqué qu'elle n'aurait pas d'application directe pour les Etats.

Je voudrais enfin souligner que les raisons de craindre l'installation d'un ultra-libéralisme en Europe manquent d'autant moins que la mise en œuvre de l'Acte unique signifie non seulement l'accroissement de la concurrence, mais aussi de nouveaux abandons de souveraineté. La France pourrait être ainsi contrainte à appliquer une politique encore plus antisociale, décidée ailleurs, même si sa population, son Parlement s'y opposent.

A cet égard, la récente décision du Conseil d'Etat de faire prévaloir les traités sur les lois postérieures qui leur seraient contraires est extrêmement préoccupante, puisqu'elle conduira, à l'avenir, Parlement et Gouvernement à conformer systématiquement toutes leurs initiatives aux normes européennes. Le danger existe, il est là.

Cette construction européenne-là est donc porteuse de détériorations graves des conditions de vie, de surexploitation et de régression sociale. Il faut lui substituer une autre construction.

L'Europe doit être au service des hommes et correspondre à une amélioration pour tous les peuples qui y vivent et non pas à un recul, comme cela est déjà, malheureusement, le cas. L'Europe doit déboucher sur une coopération efficace de chacun des pays qui la composent pour être une Europe de solidarité au service du bien-être de l'homme, du progrès social et économique, mais aussi une Europe respectueuse de l'indépendance de décision de chaque pays.

L'Europe ne peut être un simple espace d'affrontement, ce lieu d'une sorte de « dumping » social que l'on sent naître. Elle doit permettre une promotion des conditions de vie de tous les peuples qui la composent, de tous ces peuples, mais aussi des peuples qui sont hors de la Communauté : des peuples de l'est de l'Europe, vers lesquels elle doit se tourner hardiment dans un esprit de coopération réelle et non de pure convoitise commerciale, des peuples du tiers monde aussi, écrasés par l'endettement et l'inégalité des échanges.

C'est à ces conditions-là que la construction européenne peut trouver une raison d'être. Telle est la position fondamentale du groupe communiste. Telles sont les considérations qui dicteront le vote de ses députés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Charles Josselin.

**M. Charles Josselin.** Monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, mes chers collègues, j'ai peu l'habitude d'utiliser les citations mais je ne résiste pas à l'envie de vous lire une phrase de Fernand Braudel.

**M. Jean-Marie Daillet.** Quel homme cultivé !

**M. Charles Josselin.** Je le cite : « Il y a une seule façon convaincante de faire l'éloge de l'Europe, c'est de parler de sa culture et de sa civilisation. » (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Marie Daillet.** Très juste !

**M. Charles Josselin.** « Dès les premiers mots, les premiers regards, les premières mesures de musique on sait qu'il ne sera plus question de ses erreurs, de ses fautes, de ses ombres, de ses mauvaises consciences. »

J'aimerais pouvoir parler plus longuement de culture et de civilisation, mais, puisque nous examinons le projet de loi de finances, force est de parler du budget. Et puisqu'il s'agit du budget de l'Europe, il faut bien évoquer la construction européenne et l'environnement dans lequel celle-ci est en train de se réaliser, un environnement qui, loin de servir d'excuse à un ralentissement de l'Europe, doit, selon nous, être au contraire une raison supplémentaire pour en accélérer le processus.

Le très remarquable rapport de notre estimé collègue Martin Malvy me dispensera de développer longuement des considérations sur le budget communautaire. Il a mis en valeur ses caractéristiques, en particulier l'évolution mieux maîtrisée des dépenses.

Cela est vrai, par exemple, pour les dépenses de garantie agricole, puisque la part du F.E.O.G.A.-garantie dans le budget communautaire est revenue de quelque 70 p. 100 à 60 p. 100. S'il est indéniable que la conjoncture, y compris la météorologie, a été favorable, il faut éviter de se laisser aller à un optimisme excessif dans ce domaine ; je connais d'ailleurs trop le soin qu'apporte Martin Malvy aux questions agricoles pour ne pas savoir qu'il est, lui aussi, très attentif à cette question. Nous devons être en mesure, si la conjoncture se retournait, de disposer de la souplesse budgétaire nécessaire.

On ne peut également que se féliciter du doublement des fonds structurels, même s'il est exact que, dans ce domaine, — j'approuve les propos tenus à ce sujet par notre rapporteur spécial — les procédures restent caractérisées, pour les élus sur le terrain, par une opacité certaine. Or il ne faut pas désespérer les élus locaux qui, après s'être battus, après avoir travaillé longuement pour élaborer des programmes, vivent mal l'annonce, venue d'on ne sait trop où, que les crédits espérés sont réduits, d'abord du tiers, puis de la moitié.

**M. Marc Dolaz.** Très bien !

**M. Charles Josselin.** Une autre caractéristique de ce budget - que M. Malvy a également mise en valeur - tient au fait que la contribution de la France, de manière sans doute ralentie mais constante, augmente. La France verse aujourd'hui un cinquième des ressources de la Communauté et elle est devenue contributeur net à l'Europe, même si l'on prend en compte les références de la Cour des comptes européennes et, plus sûrement, si l'on s'appuie sur celles de la comptabilité publique française.

Nous ne devons pas nous en offusquer ni même nous en étonner. Il convient cependant d'avoir au moins le courage d'expliquer pourquoi et de mieux exposer les perspectives, les enjeux, les progrès à attendre d'une construction européenne dont on sait bien qu'elle va exiger beaucoup d'efforts.

Dès à présent, en effet, la mise en œuvre des dispositions contenues dans l'Acte unique, singulièrement la réalisation du marché unique, exige bien des efforts des finances publiques. Et l'on a déjà évoqué, à travers les différents rapports, le coût de l'harmonisation de la fiscalité, qu'il s'agisse de la T.V.A. ou de l'épargne. Certes, parler aujourd'hui de la proposition de la commission d'une retenue de 15 p. 100 généralisée relève de l'histoire, puisque cette éventualité, à laquelle nous étions fortement attachés, est désormais abandonnée, après que les Allemands eux-mêmes eurent fait espérer au moins 10 p. 100. Nous devons le regretter fortement.

Je continue à penser que, dans ce domaine de l'harmonisation de la fiscalité, il faudra persévérer pour obtenir un meilleur partage des efforts entre nous-mêmes et certains de nos partenaires. En effet, si la règle du moins-disant fiscal devait triompher, nous devrions craindre un risque de rejet social d'une Europe qui favoriserait par trop le capital.

Nous connaissons les conséquences qu'aura ce marché unique sur notre économie. Après d'autres orateurs, je ne ferai que citer les secteurs qui en subiront les contraintes : les banques, les assurances, les transports, les professions libérales, les industries en général, avec le lancinant problème des normes qui va peser très lourd ; notre collègue Le Déaut a traité cette question dans les domaines de la recherche et du développement.

Le risque est grand que l'opinion ne ressente d'abord que les contraintes, que les effets négatifs très largement développés par M. Goldberg. Je me suis d'ailleurs demandé si son discours n'était pas celui de l'an dernier ; il s'est passé tellement de choses depuis, que son propos a singulièrement vieilli en très peu de temps.

Les efforts seront d'autant plus durement ressentis que nos partenaires donneront l'impression de moins bien jouer le jeu que nous. Or nous avons quelques raisons de penser qu'il en est ainsi, ne serait-ce que dans l'application des directives européennes, où la France est le meilleur élève de l'Europe. Très bien ! Bravo ! Mais pourquoi aller si loin dans le zèle européen dès lors que les autres ne joueraient pas le même jeu, en tout cas en respectant les mêmes règles ? C'est dire l'importance qui doit être, me semble-t-il, accordée aux priorités que s'est données la présidence française, qui ont été rappelées ce matin par M. le ministre d'Etat, en souhaitant que celles-ci se traduisent par des résultats concrets. Le Président François Mitterrand, dans son discours de Strasbourg, en avait fait le corps même de son discours. Il s'agit de l'union économique et monétaire, la mise en place - et nous connaissons les difficultés que cela va représenter - d'une monnaie commune, d'une banque centrale, malgré les résistances des Allemands qui n'oublient pas les conséquences dramatiques de l'inflation qu'ils ont connue naguère, et les problèmes institutionnels que ne manquera pas de poser la mise en place des outils de cette union économique et monétaire.

L'union sociale aussi est une de ces priorités. Faire l'Europe sans les travailleurs ce serait faire l'Europe contre eux, a déclaré, avec juste raison, le Président de la République. De la même manière, l'objectif rappelé par M. le ministre d'Etat est primordial : cette Europe sociale peut et doit être la référence pour les autres pays industrialisés.

Nous approuvons que la charte sociale soit accompagnée d'un programme d'actions de façon qu'elle ne soit pas seulement une déclaration de principes, mais qu'elle puisse donner corps à des dispositions concrètes qui, nous le savons

bien, ne seront pas arrêtées complètement lors du sommet de Strasbourg ; mais celui-ci, nous l'espérons, approuvera la méthode et décidera de continuer dans la voie de l'élaboration de ce programme d'actions.

Autre priorité : l'environnement. L'agence européenne de l'environnement est en place. Elle est là pour nous-mêmes ; elle est là pour le reste du monde. Il faut s'en féliciter.

Enfin, la culture et l'audiovisuel. Les assises européennes qui se sont tenues le 30 septembre ont permis, je crois, de marquer la volonté très forte du Gouvernement français de mobiliser les partenaires européens, et d'autres, puisque l'Europe de l'Est y était aussi représentée. Ces assises ont eu pour ambition de dire la priorité forte qu'il faut accorder dans ce domaine à la création européenne qui doit intégrer ce pluralisme culturel qui est aussi la marque de l'Europe. Il est important de le rappeler.

S'agissant de ces priorités et des espoirs que nous mettons dans leur aboutissement, il y a, de toute évidence, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, non pas seulement obligation de moyens, mais obligation de résultats, au moins pour certaines d'entre elles. Et je vous ai approuvée, madame le ministre, quand vous déclariez devant le comité économique et social européen que, si on ne peut pas le faire à Douze, eh bien, il faudrait le faire à onze ou à dix. Il y a, pour l'Europe sociale notamment, obligation de faire avancer les dispositions. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Nous avons bon espoir d'y parvenir, car nous savons quel rôle majeur joue, en ce domaine, la locomotive franco-allemande. Pourtant, monsieur le ministre d'Etat, il nous semble que cet axe franco-allemand, si essentiel pour la construction d'une Europe européenne, ne doit pas pour autant être exclusif. Il nous est peut-être arrivé dans le passé de manifester quelque condescendance vis-à-vis d'autres partenaires moins puissants - je pense à l'Italie et même à la Grande-Bretagne - mais il est indispensable que nous les utilisions comme partenaires, précisément pour éviter un déséquilibre des forces trop marqué, eu égard à la puissance considérable que l'Allemagne représente, notamment sur le plan industriel. Ce sera vrai surtout lorsqu'il s'agira de faire l'Europe politique, dont on sent bien qu'elle est indispensable, car à qui fera-t-on croire que les mécanismes économiques et financiers que l'on veut mettre en place, que les dispositions sociales que l'on va adopter pourront véritablement fonctionner, être efficaces, s'il n'y a pas une volonté politique qui indique les orientations et qui assure le contrôle des exécutions ? Ce n'est pas parce que l'édifice est dans l'incertitude quant à la taille définitive de ses murs ou de son périmètre qu'il faut se dispenser d'y mettre un toit, même si j'ai conscience qu'il faut utiliser un matériau suffisamment plastique précisément pour permettre les évolutions, les adaptations qui seront, demain, nécessaires.

**M. Gérard Gouzes.** Très juste !

**M. Charles Josselin.** Nous savons bien que l'opinion attend l'Europe et la redoute en même temps. L'Europe des citoyens ? Oui ! Nous savons que les jeunes l'attendent, la veulent. La disparition des frontières, la reconnaissance des diplômes sont aujourd'hui des créneaux très forts chez les jeunes. Mais nous connaissons aussi les résistances chez certains, qui sont liées à la sécurité, à la drogue, à l'immigration. De toute évidence, dans ce domaine, c'est bien en termes de politique commune qu'il faudra poser le problème.

En tout état de cause, cette Europe politique est de plus en plus urgente. J'en ai la conviction car l'actualité commande : le monde a besoin d'un interlocuteur politique européen. C'est vrai des pays du tiers monde, des soixante-six pays de l'A.C.P., de ceux de Méditerranée, du Maghreb, c'est vrai aussi bien sûr de l'Europe de l'Est.

Dans un monde qui connaît les mutations que rappelait ce matin M. le ministre d'Etat et qui inspirent à la fois espoir et crainte - espoir de voir des peuples se relever, de voir le désarmement, même timidement, avancer ; crainte qu'exprimait le Président de la République en parlant des périls du passage d'un équilibre à l'autre -, de toute évidence, tous ces mouvements que nous vérifions, que nous sentons, vont se traduire par une explosion extraordinaire des besoins. Comment les satisfaire ?

Demain, aurons-nous à choisir entre le Chili et la Pologne, entre la Côte-d'Ivoire et la Hongrie ? L'énormité de la question impose que l'ensemble du monde industriel soit en mesure d'y répondre, mais l'Europe d'abord, à cause de son histoire, à cause de sa culture et pas seulement l'Allemagne. On comprendrait mal que l'Allemagne, à cause de sa propre histoire, finisse par être le seul interlocuteur de l'Europe de l'Est. Donc l'Europe est nécessaire.

Je dirai en conclusion que les parlements nationaux ont quelques raisons de redouter d'être mis hors jeu dans l'élaboration du corpus juridique européen. L'arrêt du Conseil d'Etat qui a été rappelé il y a quelque temps, le fameux arrêt Sr. Nicolo, en donnant la primauté à la règle européenne sur une loi française, même postérieure, montre à l'évidence qu'il faut que les parlements nationaux se donnent les moyens d'être mieux associés à l'élaboration de la loi européenne. Cela suppose des moyens d'information, une coordination très étroite avec le Parlement européen, avec les instances communautaires. Cela signifie aussi, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, que le Gouvernement ait le souci d'associer mieux encore le Parlement à la préparation des textes qui deviendront demain directives ou règlements européens. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Nous souhaitons, à cet égard, que les propositions que nous avons faites et qui permettraient de renforcer les possibilités d'action, les compétences, les moyens de la délégation aux communautés européennes puissent être très vite traduites par l'adoption d'une loi qui permettrait, j'en suis sûr, à l'Assemblée nationale de mieux jouer son rôle - et pourquoi pas ? - en particulier dans l'élaboration de ces nouveaux traités dont Jacques Delors lui-même reconnaissait qu'elle était tout à fait indispensable pour répondre aux accélérations de l'histoire.

Je crois, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, qu'il y a une partie extraordinaire qui peut être jouée par l'Assemblée nationale, comme d'ailleurs les autres parlements seront appelés à la jouer. Je rappelle que, la semaine prochaine, nous recevrons l'ensemble des représentants des parlements nationaux des onze autres pays européens pour examiner, avec eux, la manière d'associer mieux les parlements à la construction européenne pour éviter le déficit démocratique qui aujourd'hui est souvent dénoncé, à juste titre.

Oui, nous avons une très belle partie à jouer, mes chers collègues, pour faire de l'Europe une société ouverte, responsable, une société qui libère, mais aussi une société solidaire, qui partage. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Nicole Catala.

**Mme Nicole Catala.** Monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, le groupe R.P.R. ne votera pas votre budget, car il n'approuve pas la politique européenne du Gouvernement.

**M. Gérard Gouzes.** C'est systématique !

**Mme Nicole Catala.** Nous sommes préoccupés par la dégradation de la position financière de la France à l'égard de la Communauté. Nous considérons que la politique du Président de la République et du Gouvernement, créatrice d'illusions, n'assure ni la sauvegarde des intérêts de la France ni l'accomplissement de progrès concrets dans la construction de l'Europe.

Je constate tout d'abord, avec le rapporteur de la commission des finances, que la position financière de la France par rapport à la Communauté se détériore sensiblement. Le budget communautaire, pourtant, progresse moins vite que naguère. En tout cas, il progressera beaucoup moins vite en 1990 qu'en 1989. Mais la contribution de la France, elle, va augmenter de plus de 3 p. 100, passant de 61,5 milliards de francs à 63,5 milliards de francs.

Si l'on s'attache aux poids respectifs pour les différents Etats des contributions proprement nationales que constituent les versements effectués au titre de la T.V.A. et au titre du P.N.B., on constate que la France figure maintenant parmi les pays les plus lourdement mis à contribution de l'ensemble communautaire. Les deux versements que je viens d'indiquer représenteront, en effet, dans le projet de budget pour 1990, 0,79 p. 100 de notre richesse nationale et même 1,02 p. 100 si l'on tient compte de l'ensemble des ressources propres.

Donc, non seulement la France est devenue contributeur net au sein de la Communauté, mais encore le solde de nos opérations avec celle-ci ne cesse de se dégrader.

**M. Gérard Gouzes.** Vous parlez comme Mme Thatcher.

**Mme Nicole Catala.** Le déficit lié à ces opérations s'est creusé en 1989 et se creusera encore en 1990.

Toujours selon le rapporteur spécial de la commission des finances...

**M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis.** Lui, il est favorable au projet de budget !

**Mme Nicole Catala.** ... « l'exécution des budgets de 1989 et de 1990 ne pourra manquer de se traduire pour la France par une dégradation de sa position financière à l'égard de la Communauté ». C'est une première source de préoccupation.

Que la France soit contributrice nette n'est pas chose absolument anormale,...

**M. Jean-Marie Cambacérés.** Ah !

**Mme Nicole Catala.** ...mais cet alourdissement de nos charges conduit à déplorer que la gestion du budget communautaire soit loin de présenter la rigueur que nous pourrions souhaiter.

**M. Jacques Limouzy.** Voilà !

**Mme Nicole Catala.** Des auditions effectuées en janvier 1989 par la commission de contrôle budgétaire du Parlement européen, il ressortait, je le rappelle, que des fraudes nombreuses affectaient l'exécution de ce budget. Ces fraudes ont été évaluées à 10 p. 100 du budget communautaire. Il s'agit-là d'un chiffre considérable puisqu'il représente environ 30 milliards de francs. Ces fraudes, bien sûr, concerneraient inégalement les pays et les différents secteurs. Le secteur agricole, auquel on songe souvent, ne serait pas le seul où seraient observées des irrégularités ; il y en aurait aussi dans la gestion du Fonds social européen et dans celle des fonds structurels.

Ainsi, en mai dernier, notre délégation pour les communautés s'interrogeait dans son rapport « sur la décision qui peut paraître technocratique du doublement des fonds structurels, compte tenu des constatations décevantes auxquelles est parvenue la Cour des comptes européennes, après analyse de leur gestion ».

Plus largement, dans la même étude, elle notait « l'acuité des problèmes de gestion du budget communautaire et considérait qu'une plus grande rigueur dans la perception des recettes et l'attribution des crédits était nécessaire à la réussite de l'Europe de 1993 ».

Enfin, rappelant que « l'exécution du budget communautaire incombe essentiellement aux Etats membres », elle souhaitait « que le Parlement français soit mieux informé de la gestion des fonds communautaires perçus ou distribués sur le territoire français ».

Je voudrais donc savoir, madame le ministre, quelle suite vous avez donnée au souhait exprimé par notre délégation et quelles initiatives vous avez prises pour obtenir que les recettes et les dépenses de la Communauté soient gérées avec une parfaite rigueur.

La détérioration de la position financière de la France est préoccupante d'autre part, parce qu'elle semble liée à des changements durables, défavorables à la France dans la structure même des dépenses de la Communauté. La fraction de ces dépenses qui se trouve affectée à la garantie des marchés agricoles décroît en effet, alors que la part destinée aux fonds structurels augmente considérablement.

Il faut, de ce fait, être extrêmement vigilant et s'efforcer d'éviter que le développement de ces fonds structurels n'entraîne un transfert massif des aides communautaires vers un secteur dont les régions françaises se trouvent en fait, nous le savons bien, très largement exclues.

Donc, les rapports financiers de la France avec la Communauté ont cessé d'être favorables à notre pays. Peut-être pourrait-on s'en accommoder si l'on avait la certitude qu'en contrepartie les progrès de la construction européenne seront finalement bénéfiques pour la France, dans le futur, comme ils l'ont été dans le passé. Malheureusement, cette certitude, nous sommes bien loin de l'éprouver. Nous avons au contraire l'impression que la préparation du marché unique piétine sur des points importants et que, de surcroît, la France s'y prépare mal, tandis que le Président de la Répu-

blique et le Gouvernement s'apprent à faire franchir au pays des étapes dont certaines ressemblent un peu à des sauts dans l'inconnu. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

La préparation du marché unique piétine, je le répète, sur des points importants. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

Je songe bien sûr avant tout à l'harmonisation des régimes fiscaux, dossier sur lequel la présidence française semble achopper.

Aucun progrès - l'orateur précédent l'a souligné - n'a été réalisé en vue du rapprochement des fiscalités de l'épargne, depuis que l'Allemagne a fait volte-face dans l'établissement d'une retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers.

**M. Arthur Dehaine.** C'est vrai !

**Mme Nicole Catala.** Les allègements de notre propre fiscalité sur l'épargne étant calculés au plus juste par l'actuel projet de loi de finances, la France risque ainsi, à partir de juillet 1990, de voir transférer à l'étranger une partie des capitaux qui constituent sa substance économique. Il ne suffira pas d'inviter gentiment nos partenaires à lutter contre la fraude pour éviter à notre pays cette perte de substance.

**M. Gérard Gouzes.** Que proposez-vous ?

**Mme Nicole Catala.** Quant à la T.V.A., le Conseil ayant repoussé les propositions de la Commission, on peut penser que l'on s'achemine, du moins à échéance prévisible, vers le maintien des frontières fiscales, bon gré mal gré. C'est en tout cas ce que permet, me semble-t-il, de supposer le projet de loi de finances que nous présente M. Bérégozov puisque ce projet ne comporte aucune mesure significative de rapprochement de nos taux de T.V.A. avec ceux des autres pays européens.

**M. Jean-Marie Caro.** Eh oui !

**Mme Nicole Catala.** Certes, notre taux majoré sera abaissé à 25 p. 100 mais dans la perspective d'un rapprochement des fiscalités indirectes, que tout le monde croit nécessaire, c'était le taux normal de 18,6 p. 100 qu'il aurait fallu alléger.

**M. Jean-Marie Caro.** Très bien !

**Mme Nicole Catala.** On peut en tout cas observer à propos de cette réduction du taux majoré de la T.V.A. sur les produits de luxe, comme à propos des mesures allégeant la taxation de l'épargne, qu'au-delà des mots, c'est bien l'Europe des capitaux que prépare le Gouvernement de M. Rocard...

**M. Michel Crépeau.** C'est le comble !

**Mme Nicole Catala.** ... et non l'Europe des moins favorisés et des plus vulnérables. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cela vous gêne, monsieur Crépeau ? C'est pourtant la réalité ! Je pense que les spécialistes des questions européennes qui sont là ne pourront pas soutenir le contraire. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Marie Cambacérés.** Attention vous allez perdre vos électeurs, madame Catala !

**Mme Nicole Catala.** C'est la réalité, mais la dévoiler vous met mal à l'aise. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

L'important effort d'adaptation de notre fiscalité aux contraintes européennes qui aurait dû être accompli est à peine esquissé. L'actuel projet de loi de finances ne prépare pas suffisamment, nous l'avons dit et je le répète, la France à l'Europe en matière fiscale.

De façon générale, dans les domaines les plus divers, le Gouvernement ne prend pas non plus les dispositions qui s'imposeraient. Je pense, par exemple, aux professions juridiques qui attendent toujours que soient déposés au Parlement des textes qui étaient déjà prêts au début de 1988.

**M. Arthur Dehaine et M. Jacques Limouzy.** C'est vrai !

**Mme Nicole Catala.** Je ne m'attarde pas sur ce point.

A ces lenteurs, pour ne pas dire à ces carences, s'oppose, dans d'autres domaines, une hâte étonnante que seul peut expliquer le désir de la présidence française de laisser une marque, d'infléchir à tout prix l'évolution de la Communauté. Il en est ainsi de l'union économique et monétaire et de l'Europe sociale.

La mise en route d'un processus irréversible conduisant à l'Europe économique et monétaire est l'un des grands chantiers de la présidence française. Nous savons maintenant que cette union doit conduire non pas à une monnaie commune mais à une monnaie européenne unique. Mais ce système monétaire unique pourra-t-il ne pas être dominé par l'Allemagne ? Mais cette union économique et monétaire laissera-t-elle à la France une marge d'autonomie suffisante pour financer sa propre défense ou l'aide qu'elle apporte aux pays africains ? Il y a là des points d'interrogation nombreux et graves et bien des sources d'incertitude.

**M. le président.** Madame Catala, il faut conclure !

**Mme Nicole Catala.** J'ai presque terminé, monsieur le président.

Ces incertitudes, on les rencontre aussi dans le domaine social. La charte sociale dont on nous parle tant est-elle autre chose qu'un leurre ? Elle n'aborde pas les problèmes de protection sociale, si importants du point de vue du coût du travail. Elle prétend combattre le risque de « dumping social », c'est-à-dire le risque de délocalisation des activités et des emplois du nord vers le sud. Mais ce risque ne peut guère être combattu par des déclarations solennelles et même pas par des instruments juridiques contraignants. Qu'il y ait ou non une charte communautaire des droits fiscaux fondamentaux, nous conserverons nos emplois en France si notre économie est compétitive et nous les perdrons si elle ne l'est pas.

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** C'est juste !

**M. Arthur Dehaine.** Très bien !

**Mme Nicole Catala.** Or, de ce point de vue, la politique que suit votre gouvernement suscite bien des inquiétudes.

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Vous êtes bien mal placée pour parler du chômage !

**Mme Nicole Catala.** Nous avons beaucoup amélioré la situation de l'emploi, madame !

**M. le président.** Madame Catala, il vous faut conclure !

**Mme Nicole Catala.** Monsieur le président, j'arrive à ma conclusion.

L'Europe aura les yeux tournés vers Strasbourg les 7 et 8 décembre prochains. On nous annonce que ce Conseil européen constituera un moment important pour l'avenir de l'Europe.

**M. Jean-Yves Le Déaut,** rapporteur pour avis. Eh oui !

**Mme Nicole Catala.** Il faut espérer que l'attente des Européens en général et plus particulièrement celle des Français ne sera pas déçue. Mais pour l'heure, tout se passe, nous semble-t-il, comme si le discours volontariste du Président de la République ne trouvait pas parmi les membres du Gouvernement l'écho et les relais nécessaires, ne suscitait pas chez eux la pugnacité indispensable.

Pour l'ensemble de ces raisons, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, le groupe du R.P.R. ne votera pas votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean-Yves Le Déaut,** rapporteur pour avis. C'est un scoop !

**M. Jean-Pierre Beaumier.** Ce n'est pas une surprise, madame Catala !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Daillet.

**M. Jean-Marie Daillet.** Monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre des affaires européennes, j'ai eu l'occasion de rappeler, dans la première partie de ce débat,

quelques idées-forces. La première est que l'intérêt national, c'est la solidarité européenne. La seconde est que l'intérêt de l'Europe, c'est la solidarité européenne avec les peuples pauvres et opprimés.

Mais, une fois que l'on a dit cela, qui participe des meilleures intentions - et je vous fais crédit des meilleures intentions compte tenu des propos que vous avez tenus, monsieur le ministre d'Etat, comme de ceux, excellents, du Président de la République à Strasbourg - il faut réaliser.

C'est une tâche énorme qui doit et peut mobiliser, si l'on fait abstraction des réserves un peu primaires de l'opinion publique européenne. En effet, les circonstances actuelles peuvent permettre d'atteindre aisément des objectifs ambitieux.

Vous avez annoncé, monsieur le ministre d'Etat, la réunion d'une conférence sur l'union économique et monétaire. A vous comme à Mme le ministre des affaires européennes, je voudrais dire que le problème n'est pas de savoir si certains parmi les Douze récusent ce progrès, mais de savoir si nous voulons que ce progrès existe. Je ne veux pas, de ce point de vue, mettre en doute la volonté de ce pays qui a été et qui reste, à mes yeux de vieux militant européen, le moteur de cette construction européenne.

Il est évident que certains pays, que je ne nommerai pas, essaieront de résister à cette union. Il n'empêche que l'honneur de la France aura été de proposer en mai 1950 et de nouveau aujourd'hui cette solidité monétaire sans laquelle l'Europe pèserait de trop peu de poids.

Imaginons, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, le cumul d'expériences et de forces ainsi que le potentiel d'innovation que représente l'Europe ! Sur ce point, madame le ministre des affaires européennes, permettez-moi de suggérer que les diplomates de nos Etats se rassemblent plus vite que ne semble le permettre la simple coopération politique européenne. Je crois qu'on peut aller un peu plus vite. J'entends bien, et vous me le rappellerez sans doute dans votre réponse, que partout nos diplomates, là où ils sont présents dans le monde, s'ouvrent pour faire prévaloir les points de vue de l'Europe.

Par exemple, je dois saluer avec beaucoup de sympathie et d'admiration l'action remarquable de la présidence française à Panama. Grâce à elle ont été libérés très rapidement ceux qui devraient être aujourd'hui à la tête des affaires publiques et qui ne le sont pas parce qu'un coup d'Etat militaire les a empêchés de traduire dans les faits les résultats électoraux. C'est un exemple parmi d'autres. Mais je voudrais féliciter ici la diplomatie française qui, par l'intermédiaire de l'ambassadeur de France, a su faire libérer les représentants de la démocratie. Je le dis au passage parce que la France, présidente en exercice de la Communauté européenne, se doit en effet d'être particulièrement vigilante à l'égard du respect des droits de l'homme. Que ce soit en Amérique latine ou ailleurs, nous avons le devoir d'avancer dans cette voie.

Comme je l'ai dit tout à l'heure devant M. le ministre d'Etat, il faudra bien entamer la mise au point d'une constitution européenne pour aboutir à un parachèvement institutionnel de l'Europe. Je veux saluer aussi la bonne idée qu'a eue le Président de la République en proposant dans son discours de Strasbourg d'instituer une académie européenne des sciences.

Pourquoi ne pas créer, en effet, un tel instrument de communication intellectuelle, scientifique, culturelle, qui n'aurait d'autres limites géographiques que l'Europe proprement dite, c'est-à-dire, comme le disait le général de Gaulle, de l'Atlantique à l'Oural, et un peu plus loin peut-être, et qui serait gérée par un conseil d'administration composé de tous les prix Nobel scientifiques de la Communauté européenne ? Je pense qu'une telle institution ne serait pas négligeable dans le contexte international. Ce serait même l'une des meilleures suites à donner à l'idée remarquable qui avait conduit à réunir à Paris l'ensemble des prix Nobel, toutes disciplines confondues.

Monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, il est pour le moins paradoxal que certains Etats qui se sont dits populaires ne le deviennent, c'est-à-dire ne deviennent démocrates qu'après s'être séparés de ces adjectifs imposés. Par exemple, la République démocratique allemande ne deviendra démocratique que le jour où elle ne croira plus nécessaire de se prétendre officiellement démocratique. Il y a les adjectifs, c'est-à-dire le verbe, et il y a la réalité.

Je crois que la France, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre des affaires européennes, a beaucoup à dire et à faire pour que devienne réalité la démocratie dans cette Europe qui n'est pas encore membre de la Communauté européenne, mais qui ne peut que le devenir. Sur ce point, laissez-moi vous dire que je trouve inutile et négative la controverse que certains journaux développent sur la réunification de l'Allemagne. Ceux qui connaissent les Allemands en profondeur - c'est mon cas puisque j'ai été porte-parole de la Communauté européenne et de la France en Allemagne - savent que ce pays-là n'a eu la chance de devenir une démocratie que par l'Europe. Il ne le restera que par l'Europe, et l'Europe ne restera une terre de démocratie que si l'Allemagne en demeure une.

C'est une raison de plus, madame le ministre, monsieur le ministre d'Etat, pour faire en sorte que l'union politique de la France et de l'Allemagne soit le noyau dur de la Communauté européenne, prototype, je l'ai dit ce matin, de toute relation internationale moderne. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Caro.

**M. Jean-Marie Caro.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, mes chers collègues, nous nous trouvons dès aujourd'hui devant un choix inéluctable entre une Communauté européenne ouverte vers l'Est et une Communauté européenne destinée à étendre ses compétences dans le domaine de la sécurité.

Ce choix, le gouvernement de la République fédérale l'a déjà fait puisque dans le « Plan pour l'Europe » qu'il a présenté le 2 octobre à la radio allemande, comme dans l'interview qu'il a publiée dans le *Spiegel* du 25 septembre, M. Genscher, ministre des affaires étrangères fédéral, après avoir évoqué les progrès que devait réaliser la Communauté dans les domaines relevant de sa compétence, a déclaré que « les questions militaires qui concernent les pays de l'Europe occidentale doivent être séparées et traitées à l'intérieur de l'Union de l'Europe occidentale » parce que « la Communauté européenne doit être ouverte pour tous les pays européens qui veulent en devenir membres et qui en remplissent les conditions ».

J'ai par ailleurs noté que le Premier ministre italien, M. Andreotti, dans un interview à la *Welt* du 16 octobre, déclarait qu'à ses yeux « il est particulièrement important que les questions militaires ne soient pas touchées » dans le développement de la coopération entre les pays de l'Europe de l'Est et ceux de l'Europe de l'Ouest.

Il est enfin tout à fait clair que le Royaume-Uni, sans doute pour des raisons bien différentes, n'est nullement disposé à accepter que la Communauté européenne étende ses activités au domaine de la sécurité.

Ces conceptions répondent parfaitement à l'intérêt de l'Europe occidentale qui aurait tout à redouter de voir s'immiscer dans sa politique de défense des pays qui ont des vues différentes des siennes en matière de sécurité.

En effet, ce n'est pas seulement le développement de la coopération Est-Ouest qui risquerait d'en souffrir, mais ce serait plus encore le maintien d'une sécurité suffisante pour l'Europe occidentale à un moment où la réduction des armements n'est encore qu'ébauchée.

Cela signifie aussi que les pays de l'Europe occidentale qui demeurent convaincus que cette sécurité ne peut être assurée que par un effort commun doivent, pour y parvenir, utiliser le cadre destiné à organiser cet effort, celui de l'Union de l'Europe occidentale.

Je voudrais m'expliquer sur un domaine encore peu exploré qui tient à l'établissement du Marché unique au début de 1993.

L'existence d'un marché unique posera inévitablement de nombreux problèmes à des pays où l'administration militaire est une de celles qui sont le plus étroitement tenues en main par les Etats et qui sont le plus attachées à penser leurs problèmes en termes nationaux. Même si l'étendue du domaine militaire n'est pas la même d'un pays à l'autre, dans tous les pays, l'armée se réfère autant à ses traditions et à son passé national qu'à ses missions actuelles dans un système de défense collectif. D'ailleurs, certaines armées de l'Europe occidentale conservent d'importantes missions hors de ce sys-

tème, tandis que d'autres, comme la Bundeswehr, se consacrent essentiellement à leur participation à l'OTAN. Rien dans l'Acte unique européen ne prévoit de changements dans ces orientations, mais le maintien d'un certain nombre de pratiques actuelles risque de créer des disparités susceptibles de nuire au bon fonctionnement du Marché unique.

D'abord, les charges militaires pesant sur les différents pays membres de la Communauté varient considérablement. Il est donc évident que cette disparité rejaille sur l'effort fiscal exigé des personnes et des entreprises dans chacun de ces pays, donc sur les conditions de concurrence dans un marché unique.

Une autre question se trouvera inévitablement posée par le principe de l'égalité des entreprises devant les adjudications de marchés. Certes, le Traité de Rome exclut les industries d'armements des compétences communautaires et laisse les Etats libres pour l'acquisition de matériels militaires. L'Acte unique ne modifie pas cette disposition.

Toutefois, le fait qu'un nombre de plus en plus grand d'entreprises sont, en raison de la complexité croissante des armements modernes, appelées à produire pour la défense, fournit aux Etats, seuls acquéreurs d'armes, le moyen de favoriser par leurs commandes les entreprises de leur propre pays. Il est évident que les industries ainsi avantagées sur le marché des armements disposeraient des moyens de réduire leurs marges bénéficiaires sur leurs productions civiles, ce qui apporterait de sérieuses distorsions au fonctionnement du marché.

En troisième lieu, il ne paraît pas possible qu'une Europe du marché unique ignore les problèmes posés par les échanges internationaux dès qu'il s'agit de technologies ou de produits pouvant servir à des usages militaires, aussi bien dans le domaine politique que dans celui de la sécurité et dans celui d'un commerce qui échappe entièrement aux normes habituelles des échanges internationaux.

Il faut ajouter à ces trois problèmes fondamentaux ceux que posera la disparition des contrôles aux frontières intérieures à la Communauté, alors que bien des aspects de la sécurité nationale ne sont actuellement traités qu'à l'intérieur des frontières de chaque pays, qu'il s'agisse de la répression, de la désertion, de l'espionnage, du terrorisme, de l'agitation subversive. Une coopération accrue des pays de la Communauté s'imposera évidemment dans ces domaines et elle est loin d'être organisée.

Enfin, la liberté d'établissement soulèvera des difficultés particulières pour l'ensemble de ce qui touche à la sécurité, à la défense et aux armements. Il appartient à chaque Etat de contrôler le degré de sécurité que présente le personnel embauché dans les entreprises consacrées totalement ou partiellement à ces activités. Chacun a ses propres critères d'investigation. On peut se demander dans quelle mesure les autorités nationales n'useront pas de ce droit pour protéger l'emploi dans leur pays et, en tout état de cause, comment elles pourront déterminer le degré de sécurité présenté par des ressortissants étrangers, puisque leurs services nationaux ne seront pas qualifiés pour enquêter dans les pays voisins.

Il paraît impossible de trouver des solutions à de tels problèmes dans un cadre purement national, mais il semble indispensable qu'ils fassent l'objet non seulement d'une concertation mais d'accords précis entre les gouvernements concernés, et l'Union de l'Europe occidentale paraît être le cadre où les représentants des autorités nationales chargées de la sécurité peuvent se rencontrer et élaborer ces accords.

N'y a-t-il pas là des conséquences du Marché unique européen que nous n'avons pas l'habitude d'examiner ?

Il me paraissait indispensable d'appeler toute l'attention de la représentation nationale sur ces questions. Je vous serais reconnaissant, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, de bien vouloir m'indiquer comment le Gouvernement prévoit de leur trouver une solution car on ne peut aborder l'échéance de 1993 sans qu'elles aient fait l'objet d'un accord entre les pays concernés.

L'union européenne, c'est-à-dire l'Europe politique, est notre objectif. Elle repose sur le marché unique européen. Elle ne sera réalisée que lorsqu'elle disposera des deux apogées fondamentaux de la souveraineté : la monnaie et la défense. C'est la raison pour laquelle je salue avec la plus grande satisfaction la décision de la présidence française...

**M. Gérard Gouzes.** Très bien !

**M. Jean-Marie Caro.** ... de faire adopter par le prochain Conseil européen à Strasbourg les mesures appropriées, avec calendrier, pour la réalisation de l'union monétaire. Il s'agit là d'un acte politique d'importance capitale dont nous aurons tous à cœur, j'en suis persuadé, d'assurer le succès.

**M. Jean-Yves Le Déaut,** rapporteur pour avis. Ecoutez, madame Catala !

**M. Jean-Marie Caro.** S'il est un domaine où la construction européenne correspond aux aspirations populaires, c'est bien celui de la monnaie commune.

Quant à Strasbourg, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, je souhaite que le Gouvernement poursuive une politique active afin de régler définitivement et rapidement le lancinant et exaspérant problème des sièges des institutions communautaires.

**M. Jean-Pierre Baeumler.** Très bien !

**M. Jean-Marie Caro.** Mettre fin au provisoire, engager la Communauté tout entière dans la répartition définitive des lieux de travail est un objectif que l'on peut atteindre, et que l'on doit atteindre.

**M. Gérard Gouzes.** Bravo !

**M. Jean-Marie Caro.** Rien ne serait plus préjudiciable à la vocation de Strasbourg, capitale parlementaire européenne, que les attermolements d'un débat qui, sous des aspects techniques, n'est en réalité qu'une affaire politique.

Dois-je préciser qu'en matière de communications ferroviaires, je souhaite la mise en œuvre rapide du T.G.V. Est dont la maîtrise d'œuvre et la participation financière doivent être assurées par la S.N.C.F. ? C'est la raison pour laquelle j'apprécie vivement à cet égard la position unanime adoptée par la commission des affaires étrangères sur rapport de M. Jean-Yves Le Déaut.

Face à l'ensemble des opérations nécessaires et à l'urgence de leur réalisation, le Gouvernement sait pouvoir compter sur nous pour la défense de cette cause éminemment nationale, comme l'a définie le Président de la République.

Compte tenu des observations qu'il a faites ce matin au cours de l'examen du budget des affaires étrangères, le groupe U.D.F., reconnaissant les données positives du projet du Gouvernement, en dépit des imperfections qu'il comporte, a décidé de s'abstenir.

Pour ma part, particulièrement soucieux de conforter une mobilisation aussi active que possible en faveur de Strasbourg capitale parlementaire européenne, je voterai pour ce budget. (« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre des affaires européennes.

**Mme Edith Cresson,** ministre des affaires européennes. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'évoquerai brièvement devant vous les moyens budgétaires mis à ma disposition puisque plusieurs orateurs en ont souligné la modicité. (Sourires.)

Les crédits se rapportant aux affaires européennes au sein du budget du ministère des affaires étrangères s'élèvent à 91 millions de francs, mais, sur ce montant, je ne dispose réellement que de 23 millions : 43,8 millions de francs sont en effet consacrés aux indemnités des députés français au Parlement européen, et 24,3 millions de francs à la part de l'Etat dans la prise en charge du déficit d'Air France pour la desserte de Strasbourg dont il vient d'être question.

**M. Jean-Pierre Baeumler.** Très bien !

**Mme le ministre des affaires européennes.** Le succès commercial des nouveaux vols mis en place pour desservir le siège du Parlement européen a été notable. Le déficit constaté est donc sensiblement inférieur aux prévisions, ce qui permettra, à enveloppe constante, de mettre en place de nouvelles liaisons, suggérées par le rapport Villain, qui contribueront à renforcer le rôle européen de Strasbourg. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Sur les 23 millions de francs qui restent, 3 sont consacrés à des frais de fonctionnement et de réception et 20 à des interventions et subventions.

Ces crédits ont été utilisés pour des actions d'information : publication de la brochure 1993 - l'Europe en marche, constitution et promotion de la banque de données « 36-16 Euro-

guide », qui connaît un succès croissant. Ces actions seront poursuivies en 1990 par l'enrichissement de cette banque de données et par la publication de brochures thématiques orientées principalement vers les petites et moyennes entreprises, qui, souvent, ne connaissent pas bien les mécanismes communautaires. Avec les Euroguichets, cela permettra de diffuser une meilleure information dans le pays et dans les milieux économiques.

Parlons maintenant des affaires communautaires, et d'abord du bilan d'étape de la présidence française, à mi-parcours d'une présidence qui sera courte. Pendant le second semestre, le mois de vacances d'août écourté considérablement l'action d'une présidence !

Un programme ambitieux avait été établi, visant, comme cela avait été indiqué par le Président de la République devant le Parlement européen, à appliquer l'Acte unique, tout l'Acte unique.

Au-delà de la réalisation effective de la liberté de circulation des biens, des personnes, des marchandises et des capitaux au 1<sup>er</sup> janvier 1993, il fallait mettre en place les politiques d'accompagnement prévues en 1986 : l'union économique et monétaire, la politique sociale, la cohésion économique et sociale, la recherche et le développement technologiques, l'environnement et la coopération en matière de politique extérieure.

Si des progrès substantiels ont été obtenus ou sont prévisibles d'ici à la fin de l'année, des blocages subsistent sur des dossiers liés à l'achèvement du marché intérieur.

**Mme Nicole Catala.** Vous voyez que j'avais raison !

**Mme le ministre des affaires européennes.** En ce qui concerne l'Union économique et monétaire, la première phase, c'est-à-dire la coordination accrue des politiques économiques et monétaires et l'entrée de toutes les monnaies dans le S.M.E., débute le 1<sup>er</sup> juillet 1990.

Les deux principaux textes relatifs à cette première phase - coopération des banques centrales et coordination des politiques économiques - ont déjà été approuvés par le conseil des ministres de l'économie et des finances.

Pour la deuxième phase, c'est-à-dire la mise en place du système européen des banques centrales, et la troisième phase - passage irrévocable aux parités fixes - le groupe Guigou a adopté à l'unanimité son rapport : accord sur le principe d'une politique monétaire commune comme base de l'union économique et monétaire et traduction du rapport Delors en une liste de questions opérationnelles.

L'essentiel du travail préparatoire à la conférence intergouvernementale est maintenant réalisé. Si le conseil européen le décide, elle pourra être convoquée à l'automne 1990, ce qui laissera le temps d'adopter et de ratifier le nouveau traité avant 1993.

J'en viens à l'Europe sociale.

Le conseil des ministres des affaires sociales du 30 octobre a enregistré un accord de onze pays sur le projet de charte sociale proposé par la Commission, incluant le titre II, c'est-à-dire le mandat donné à la Commission de présenter avant la fin de 1989 un programme d'application.

On ne peut pas soutenir, comme M. Goldberg, que l'Europe n'a aucune préoccupation de nature sociale. Les thèses thatchériennes, contrairement à ce que j'ai entendu, ne triomphent pas. C'est le contraire puisqu'il y a onze pays contre un. C'est tout à fait clair.

La charte sociale a de grandes ambitions, et, en premier lieu justement, de lutter contre le dumping social, afin que les pays du sud ne puissent pas se prévaloir d'une supériorité liée à leurs coûts moindres parce qu'ils protégeraient moins les droits des travailleurs.

La charte a également pour objectif d'accroître la concertation entre les employeurs et les salariés. Celle-ci devra d'ailleurs se développer à l'échelon de l'Europe tout entière pour les entreprises ayant des implantations dans plusieurs pays de la Communauté. Nous savons que c'est déjà fréquemment le cas. Ce devra l'être de plus en plus.

La discussion, dont les modalités restent à choisir, devra porter notamment sur la gestion prévisionnelle des effectifs - thème essentiel, surtout lorsque la technologie évolue rapidement - et sur la formation des travailleurs, liée à l'évolution de cette technologie et de cette gestion pré-

sionnelle des effectifs. C'est donc un tout cohérent auquel nous attachons, comme vous le savez, une importance considérable.

Le conseil du 30 octobre a permis par ailleurs d'adopter un texte sur « l'exportation » des prestations familiales, mettant fin à un contentieux, assez irritant, en tout cas désagréable pour notre pays, ouvert par l'arrêt Pinna.

Sur la société anonyme européenne, des difficultés subsistent, liées au dépôt tardif par la commission d'un texte complexe, mêlant la participation des travailleurs à des dispositions fiscales et à des éléments sur le droit des sociétés. La base juridique de ce texte est contestée par certains Etats membres et nous aurons donc des difficultés, mais nous avons une forte volonté politique de faire avancer ce texte extrêmement important.

Nous avons également la ferme volonté de faire adopter définitivement sous la présidence française les textes relatifs à l'hygiène et à la sécurité sur les lieux de travail, qui montrent que l'harmonisation européenne se fera bien par le haut en introduisant des règles au moins aussi strictes que la réglementation française.

En ce qui concerne l'audiovisuel, à la suite du Conseil européen de Rhodes, nous avons décidé de poursuivre la mise en place d'une Europe de l'audiovisuel s'appuyant sur trois piliers : une harmonisation réglementaire ; des aides à la production et à la diffusion par la mise en place de l'Eurêka audiovisuel ; des développements technologiques - la télévision haute définition européenne sur laquelle je reviendrai tout à l'heure.

La directive « télévision sans frontières » a été adoptée, après quelques péripéties. Elle a soulevé des réactions contradictoires et excessives, en particulier aux Etats-Unis. L'appui du Parlement européen a été utile. Si cette directive ne remplit pas complètement nos vœux, puisque nous souhaitons une réglementation plus stricte, elle apporte un cadre réglementaire indispensable. La polémique avec les Etats-Unis s'est d'ailleurs apaisée et, aujourd'hui, la directive permet d'asseoir la situation et, surtout, de définir une ligne politique pour les différents Etats membres qui va dans le sens d'un accroissement de la production télévisuelle européenne.

Cette tendance a été amplifiée encore par le succès des Assises de l'audiovisuel : 300 professionnels originaires de vingt-six pays sont venus pour le lancement de l'Eurêka audiovisuel et ont jeté les bases de ces mécanismes financiers qui vont permettre de développer la création européenne.

Quant à la télévision haute définition, on note l'élargissement du programme « Eurêka 95 » à d'autres partenaires pour fidéliser l'ensemble des pays de la Communauté. Je reviendrai tout à l'heure sur ce sujet et sur le G.E.I.E. en répondant plus en détail à M. Le Déaut.

En ce qui concerne l'environnement, un accord a eu lieu le 19 septembre sur la création d'une agence européenne de l'environnement. Il s'agit d'une structure autonome à laquelle la qualité de ses dirigeants assurera une autorité scientifique incontestable. Nous voulons une structure légère s'appuyant sur des laboratoires européens existant dans tous les Etats membres. Il s'agit en quelque sorte de mettre fin à un débat souvent polémique, quelquefois orienté, pas toujours indépendant, pour lui substituer une approche scientifique, indépendante, qui permette de prendre des décisions satisfaisantes en économisant le plus possible les moyens financiers.

La première fonction de l'agence sera la collecte, puis la synthèse de l'information, de façon à présenter un point de vue indépendant des intérêts nationaux ou industriels en présence.

Les discussions sur la pollution atmosphérique, notamment sur l'effet de serre et les pluies acides, tendent vers des conclusions équilibrées et débarrassées de ces éléments passionnels auxquels je faisais allusion à l'instant. Devraient ainsi être pris en compte l'effet positif des centrales nucléaires dans la réduction des émissions de CO<sup>2</sup> et celui de la limitation de vitesse sur la pollution automobile. Il convient en effet, dans ce domaine, de tenir compte de tous les éléments et pas seulement de certains.

J'en viens à l'Europe des citoyens. Nous l'avons dit souvent et tout le monde ici, je le sais, en est d'accord, l'Europe ne peut pas être seulement un marché. Les Européens n'adhéreront à la réalisation de l'union européenne que si les décisions ont un effet positif sur leur vie de tous les jours. Dans ce contexte, les mesures concrètes prennent un caractère prioritaire.

Trois textes pour le droit de séjour des non-actifs doivent aboutir avant la fin de l'année. Ils concernent respectivement les étudiants, les retraités et ceux qui ne sont ni étudiants ni retraités et que l'on appelle, faute sans doute d'un terme meilleur, les « non-actifs ».

Ces textes avaient failli aboutir sous une forme globale, il y a peu de temps. Cela n'a pas été le cas faute de l'unanimité nécessaire. Nous sommes en train de trouver une solution et, lorsque nous aurons réussi, nous aurons fait franchir un pas important à l'Europe des citoyens.

Autre mesure concrète qui intéresse l'Europe des citoyens : la suppression du contrôle aux frontières, dont plusieurs orateurs se sont montrés soucieux. Des coordonnateurs chargés de la libre circulation des personnes ont été mis en place à la suite du conseil de Rhodes. En même temps, les travaux des cinq réunis dans « le laboratoire » que constitue l'accord de Schengen ont progressé. Ce sont des travaux difficiles - certains d'entre vous, en particulier M. Seitlinger, se sont d'ailleurs interrogés sur la manière dont ils se déroulaient - qui doivent concilier le respect de la liberté des personnes et la sauvegarde de la sécurité publique, et il est vrai qu'un certain retard a été pris.

Sur le premier point, c'est-à-dire le respect de la liberté des personnes, les mesures envisagées ne remettent pas en cause les traditions nationales et les conventions internationales, notamment en matière de droit d'asile ou de protection des données individuelles des fichiers informatisés.

Sur le second point, la sauvegarde de la sécurité publique, les dispositions communes de lutte contre le grand banditisme, le terrorisme, le trafic de drogue ou l'immigration clandestine sont mises au point dans le cadre de la coopération politique réunissant les ministres de l'intérieur - M. Caro, notamment, a insisté sur ce sujet.

La réunion ministérielle du 13 novembre - je l'indique notamment à M. Seitlinger - devrait permettre d'enregistrer des progrès sur le droit de suite, sur l'extradition et sur le système d'information à mettre en œuvre. En effet, nous sommes convenus, lors du dernier sommet franco-allemand de Bonn, de signer avant la fin de l'année la convention complémentaire. Il reste, certes, à recueillir l'accord des autres Etats signataires, mais l'on peut penser qu'il nous est acquis sous réserve des travaux encore nécessaires.

Avant même l'entrée en vigueur de la convention, prévue pour la mi-1991, nous envisageons de commencer dès le 1<sup>er</sup> janvier 1990 à alléger les contrôles pour réduire les files d'attente. A cet effet, nous avons désigné des coordinateurs qui devront travailler ensemble et nous faire des suggestions.

D'autres progrès de l'Europe des citoyens sont enregistrés pour ce qui concerne l'Europe des jeunes. Erasmus 2 devrait être adopté d'ici à la fin de l'année. Le programme Lingua, qui a été adopté au mois de juin, a vu sa mise en œuvre débiter. La carte jeunes est à généraliser à toute l'Europe.

En ce qui concerne les diplômes, les équivalences ont été adoptées il y a un peu plus d'un an pour les diplômes de niveau égal à bac + 3. Les travaux ont commencé pour les diplômes de niveau inférieur.

Je ne peux évoquer l'Europe des citoyens sans souligner combien il est difficile de mener de front les impératifs de sécurité que sont la lutte contre le terrorisme et le banditisme et le respect des droits des citoyens.

A cet égard, lorsque l'on dit que l'Europe ne peut pas être seulement celle de l'économie, il faut bien se rendre compte que son rayonnement à l'extérieur, très justement souligné par M. Daillet, tient justement à cette double attention portée à des problèmes également importants. Je remercie M. Daillet d'avoir souligné combien l'action des diplomates européens qui s'unissent dans le monde pour défendre les idées de l'Europe, en particulier les droits de l'homme - il a fait allusion à la situation au Panama - était un élément fondamental de l'identité de l'Europe. Je lui sais gré de la reconnaissance qu'il a témoignée à l'égard de notre administration et de son action.

J'en viens maintenant aux problèmes économiques posés par la réalisation du marché intérieur. De nombreux progrès ont été réalisés, mais beaucoup de points restent encore en suspens.

Nous avons à régler, sous présidence française, le très important problème des concentrations d'entreprises qui se multiplient en Europe - et c'est une bonne chose dans de nombreux cas, car elles renforcent la capacité économique

des entreprises européennes. Le règlement qui doit être élaboré aura pour but d'harmoniser les conditions de concurrence, d'assurer une plus grande sécurité juridique aux entreprises lors des opérations de restructuration et de prévenir les mesures protectionnistes sous couvert de contrôle national des concentrations - chacun comprendra à quoi je fais allusion.

Les progrès enregistrés sur la solution de compromis sont notables. En particulier, nous nous sommes mis d'accord sur un seuil de chiffre d'affaires mondial de 5 milliards d'ECU au-dessus duquel la Commission serait habilitée à autoriser ou à refuser la concentration et au-dessous duquel cette décision reviendrait aux Etats membres. Des réticences se manifestent toutefois, en particulier de la part de l'Allemagne, face au dessaisissement des autorités nationales en la matière.

L'autre grand sujet en cours de discussion est celui des marchés publics. Il s'agit d'un dossier considérable. La diversité des situations peut donner lieu à des disparités qu'il importera d'éliminer. Nous ne voyons pas pourquoi, par exemple, il y aurait une différence de traitement entre entités de droit public ou de droit privé. De même, la formule de concession à service public est largement utilisée dans certains pays et inconnue dans d'autres. J'ajoute que devra être maintenue une préférence communautaire, sauf à obtenir la réciprocité dans l'accès aux marchés publics des pays tiers.

La réciprocité est l'un des domaines dans lequel nous avons le plus de difficultés à faire « passer le message » auprès de nos partenaires qui, non sans une certaine naïveté, prônent l'ouverture du marché européen mais sont toujours très réticents lorsqu'il s'agit de demander - et d'obtenir - la réciprocité.

Autre sujet actuellement sur la table concernant le marché intérieur : les transports, et d'abord les transports routiers. Le dossier est quelque peu bloqué par le problème du cabotage, mais le ministre des transports prépare des solutions qui, pour ce qui est des intérêts français, seront fondées sur une large concertation. Nous demandons par ailleurs des contingents plus favorables aux transporteurs français que ceux proposés par la Commission et une harmonisation, notamment fiscale et technique, pour supprimer les distorsions de concurrence.

En ce qui concerne le transport aérien, une première série de mesures a été adoptée en 1987, avec pour objectif des tarifs plus simples et la libéralisation des droits de trafic. La Commission propose maintenant une deuxième série de mesures qui risquent d'aboutir de fait à une déréglementation, avec les inconvénients pour la qualité du service et la sécurité que l'on peut expérimenter aux Etats-Unis. Il n'est aucun voyageur se rendant dans ce pays qui n'ait pu y mesurer la dégradation du service en matière de transport aérien.

**M. Martin Malvy, rapporteur spécial.** Elle est considérable !

**Mme le ministre des affaires européennes.** Les autres Etats ont rejoint la présidence française pour demander plutôt un élargissement progressif des mesures prises en 1987. Je réponds ainsi à la question qu'a posée, notamment, M. Le Déaut, et qui préoccupe de nombreux parlementaires.

Pour le secteur de l'énergie, les différents pays de la Communauté vivent aujourd'hui en quasi-autarcie, d'où des doubles emplois et des gaspillages et, pour la France, la perte d'une possibilité importante d'exportation. Les propositions de la Commission sont aujourd'hui connues : obligation de transit, transparence des prix, coordination des investissements.

S'il est vrai - ce point a été abordé notamment par M. Malvy - que la transparence des prix peut provoquer certaines difficultés en ce qui concerne notre pays, il faut savoir que c'est une règle qui s'impose à l'ensemble des Etats membres de la Communauté. Au demeurant, chacun a à y gagner. Quoi qu'il en soit, de nombreuses réticences subsistent encore sur ces points sensibles, qui devront être traités avec beaucoup d'attention.

Autre dossier que la présidence française a mis sur la table : les réseaux transeuropéens. Comme l'ont souligné de nombreux orateurs, la Communauté économique européenne est en pointe sur le plan technologique dans de nombreux secteurs, qu'il s'agisse des télécommunications, des transports ou de l'énergie. Mais les réseaux sont aujourd'hui insuffisants

pour irriguer le marché unique, car ils ont été conçus dans douze cadres techniques, et souvent réglementaires, séparés. Il en résulte un manque à gagner, mais aussi le risque que la volonté de dérégulation de la Commission n'aboutisse à déréguler dans le désordre et à faire entrer sur le marché européen des agents économiques extérieurs à la Communauté.

La ligne de la présidence française est de lier l'harmonisation à tout début de dérégulation. Nous devons absolument avoir des réseaux trans-européens. On vante parfois - j'en ai d'ailleurs dénoncé tout à l'heure les limites - la dérégulation en vigueur aux Etats-Unis. Mais il faut savoir que les Etats-Unis partaient d'un réseau qui couvrait l'ensemble du pays. La situation n'est pas du tout la même en Europe !

Nous devons donc nous fixer différents objectifs : réaliser les maillons manquants ; introduire les nouvelles technologies dans les réseaux ; développer grâce aux réseaux des projets industriels communs ; contribuer, enfin, à la cohésion économique et sociale de l'Europe. Nous devons aussi préparer, dans un contexte européen, les technologies de l'avenir, c'est-à-dire définir les nouvelles normes, qu'il s'agisse des transports, avec les trains à grande vitesse, ou des télécommunications. C'est de cette manière que l'Europe industrielle pourra se construire pour faire face à la compétition internationale.

Le bilan du marché intérieur, établi à la demande de la présidence française, est plutôt bon. Sur les 279 mesures proposées par le livre blanc, la Commission en a présenté 236 et le Conseil en a adopté 130. Mais sur les 65 textes qui auraient dû, à ce jour, être transposés dans les législations nationales, sept seulement l'ont été dans l'ensemble des Etats membres.

La France est, avec la République fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni, parmi les Etats où la transcription s'effectue dans les meilleures conditions. Mais l'affirmation du droit communautaire dépend également de son application par les juges.

A cet égard, il n'appartient pas au Gouvernement de commenter une décision du Conseil d'Etat se reconnaissant compétent pour apprécier la compatibilité de la loi française avec le droit communautaire - c'est un point qui a été évoqué par plusieurs d'entre vous. La primauté des traités sur la loi est inscrite dans l'article 55 de la Constitution. Le Conseil d'Etat a décidé qu'il lui appartenait de veiller à l'application effective de cette disposition constitutionnelle. La Cour de cassation, je vous le rappelle, avait fait de même en 1975.

En toute hypothèse, les cas de conflit potentiel entre la loi française et le droit communautaire sont très rares, compte tenu de l'attention portée par le Parlement à l'observation des règles constitutionnelles.

J'en viens maintenant à un autre point important de notre action : la recherche et le développement technologique.

Le programme Euréka, lancé en 1985 sur l'initiative française, compte maintenant 297 projets, dont 127 avec participation française. Mme Catala regrettait que nous n'ayons pas suffisamment profité de cet investissement à la fois intellectuel et financier. Si ! Les chiffres que je viens de citer le démontrent. J'ajoute qu'Euréka représente un investissement public et privé global de 45 milliards de francs. C'est une avancée spectaculaire, qui a déjà donné des résultats très importants !

**M. Martin Malvy, rapporteur spécial.** Remarquables !

**M. Jean-Pierre Baoumier.** C'est une très belle réussite !

**Mme le ministre des affaires européennes.** Le nouveau programme cadre de recherche et de développement, qui vient d'être rediscuté, couvrira la période 1990-1994. Le projet de la Commission prévoit un budget de 7,7 milliards d'ECU.

J'en viens maintenant aux relations extérieures des Communautés, et d'abord avec les pays de l'Est, que beaucoup d'entre vous ont évoquées.

Une aide financière de 200 millions d'ECU a été décidée pour la Pologne et la Hongrie pour 1989. Le Parlement européen demande 300 millions. Le Président de la République a annoncé, le 25 octobre, que la présidence n'était pas fermée à cette demande, mais on ne saurait faire abstraction des limites budgétaires de la Communauté.

D'autres mesures ont été décidées il y a deux jours, sous la présidence de M. Roland Dumas, au conseil des affaires générales. Ainsi en est-il des interventions de la Banque euro-

péenne d'investissement en Pologne et en Hongrie et des mesures commerciales destinées à accroître les recettes d'exportation de ces pays, avec l'élimination des restrictions quantitatives qui subsistent et l'octroi du bénéfice des préférences généralisées.

Les relations de la Communauté et de l'A.E.L.E. ont été quelquefois un peu difficiles et en tout cas floues. Il faut, je crois, remercier M. Delors de son initiative qui tend au renforcement de la cohésion interne de l'A.E.L.E. de façon que nous puissions discuter avec un groupe de pays cohérent, ayant des attitudes et des demandes communes face à la Communauté.

La conférence ministérielle du 19 décembre permettra de préciser les positions respectives des pays de l'A.E.L.E. et de la Communauté pour améliorer leurs relations. Je rappelle que M. le Président de la République est aujourd'hui même en Islande, pays qui exerce en ce moment la présidence de l'A.E.L.E., pour écouter les demandes des pays membres et voir comment la Communauté peut le mieux y répondre.

Autre point qui touche les relations extérieures : l'élargissement. On sait que rien n'est envisageable tant que la Communauté est engagée dans la réalisation du marché unique. On ne doit pas moins se poser quelques questions : les candidats sont-ils prêts à reprendre la totalité de l'acquis communautaire, avec le problème particulier de la neutralité de l'Autriche ? La Communauté peut-elle fonctionner à plus de douze ? Les avantages seront-ils équilibrés pour les anciens et les futurs adhérents ? Faut-il encore accroître les déséquilibres régionaux à l'intérieur de la Communauté ? Tout cela nous laisse penser qu'il n'y a aucune hâte à traiter ce problème.

En ce qui concerne l'aide, la quatrième convention de Lomé, dite « Lomé IV », constitue un dispositif exemplaire de coopération entre la Communauté et soixante-dix pays en voie de développement. Il faut marquer la volonté d'en concrétiser le renouvellement sous présidence française. La Communauté effectue un effort financier déjà considérable. Pour cinq ans, le fonds européen de développement dispose de 7,4 milliards d'ECU et la présidence s'est déclarée disposée à augmenter substantiellement ce montant. C'est dire que l'aide à apporter aux pays de l'Est ne doit en aucun cas nous faire oublier les solidarités traditionnelles avec les pays du sud. C'est un point très important pour la présidence française.

J'en viens aux relations extracommunautaires, c'est-à-dire les relations, en particulier avec les Etats-Unis, à l'intérieur du G.A.T.T.

On a noté une diminution de la tension de l'administration américaine depuis l'arrivée de M. Bush à la Maison-Blanche. Le thème de la « forteresse Europe » est en déclin. Il s'agissait d'une mode, comme très souvent aux Etats-Unis. Cette mode semble avoir atteint, peut-être pas définitivement, mais en tout cas pour le moment, un point très bas. Cela dit, les attaques ponctuelles se poursuivent. Dans le domaine agricole, les Etats-Unis viennent à nouveau de proposer au G.A.T.T. la suppression de toutes les aides à l'exportation et l'instauration de prélèvements variables. En outre, les contentieux sur les hormones, le soja, etc., suivent leur cours.

Dans les négociations communautaires, il faut bien sûr prendre en compte la réciprocité. Le marché unique offre de nouvelles facilités aux entreprises des pays tiers. Nous attendons des facilités d'accès sur les marchés de ces pays. C'est un principe que la France défend. Il n'est pas, bien sûr, partagé par la totalité de nos partenaires, comme je l'ai dit tout à l'heure, mais il convient de s'y tenir car c'est une question de simple bon sens. Lorsque nous l'expliquons à l'occasion de voyages en dehors de la Communauté, nous sommes en général bien compris.

J'en viens maintenant aux relations que nous entretenons avec le Parlement européen. Ce Parlement, élu en juin dernier, manifeste hautement sa volonté d'exercer un contrôle démocratique sur l'évolution de la Communauté économique européenne. Il organise des débats mensuels sur les grands thèmes d'avenir des communautés, ce qui est un point important. La présidence française, comme le Président de la République l'a indiqué, doit s'efforcer de répondre à cette attente en participant à ces débats au niveau le plus élevé possible.

Mais nous devons noter de la part du Parlement européen des retards dans l'examen des textes, qui sont quelque peu inquiétants.

En ce qui concerne le « déficit démocratique » que l'on a souligné, je tiens à exprimer mon accord avec la proposition de M. Josselin, qui souhaite que l'Assemblée nationale, peut-être par une loi, soit mieux associée à la construction européenne. Je ne peux bien sûr qu'être en accord total avec cette demande, que je soutiendrai et que le Gouvernement soutiendra le cas échéant.

Quelles sont les perspectives du sommet de Strasbourg ? Les perspectives du Conseil européen sont capitales pour l'avenir de l'Europe : l'union économique et monétaire, la dimension sociale et la réflexion sur la Communauté dans une Europe en changement - pays de l'Est, relations avec l'A.E.L.E., etc. Une nouvelle Europe se dessine. L'Europe communautaire doit donc se hâter d'avancer.

Elle doit se hâter d'avancer sur de nombreux points. Et je ne voudrais pas passer sous silence, bien au contraire, les préoccupations des rapporteurs et des orateurs qui ont pris la parole tout à l'heure.

Je voudrais dire à M. Malvy que je comprends bien ses préoccupations en ce qui concerne la contribution budgétaire de la France à la Communauté. L'effet sur la contribution française des orientations et des disciplines budgétaires mises en place en 1988 et acceptées par la France se fait sentir depuis deux ans. Après avoir augmenté de 20 p. 100 par an en 1987 et en 1988, les dépenses communautaires se sont stabilisées. Il en est de même pour les versements de la France sur le budget communautaire, qui ont connu des variations. Ces versements ont augmenté de 8,5 p. 100 en 1988. Ils baissent de 4,7 p. 100 en 1989 - c'est la première fois qu'on constate une diminution, ce qui est assez contradictoire avec ce que certains orateurs ont expliqué tout à l'heure. En 1990, il y aura une augmentation prévisible d'environ 3 p. 100.

Cette orientation au profit notamment des dépenses de solidarité au titre du fonds structurel se traduit cependant par le fait que la France devient contributeur net de la Communauté. Mais, à moins de partager le point de vue de Mme Thatcher sur le juste retour...

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Absolument !

**Mme le ministre des affaires européennes.** ... on ne peut que se féliciter que la France soit en mesure d'être un contributeur net.

Par conséquent, nous partageons cette position avec, en particulier, la République fédérale d'Allemagne. Je crois qu'il faut plutôt s'en réjouir.

**M. Jean-Marie Cambacérès.** Très bien !

**Mme le ministre des affaires européennes.** Je dois d'ailleurs dire, notamment à Mme Catala, que le budget communautaire évolue d'une façon qu'on peut, c'est vrai, considérer comme peu favorable pour la France.

**M. Arthur Dehaine.** C'est un aveu !

**Mme le ministre des affaires européennes.** Mais nous avons eu une baisse des dépenses agricoles, une augmentation des fonds structurels qui profite surtout aux régions défavorisées. Les régions défavorisées, il y en a quelques-unes en France...

**M. Jean-Pierre Baeumler.** L'Ile-de-France ! (Rires sur les bancs du groupe socialiste.)

**Mme le ministre des affaires européennes.** ... mais il y en a bien plus à l'extérieur de la France. C'est un problème de solidarité. C'est un problème de développement. On parlait tout à l'heure de dumping social. Il s'agit que ces pays du Sud de l'Europe ne puissent pas exercer un dumping social sur nos entreprises, en particulier sur nos entreprises industrielles.

Cette nouvelle donne budgétaire que nous constatons aujourd'hui résulte d'une évolution. Elle résulte aussi de l'accord qui a été conclu au Conseil européen de février 1988 - je dis bien de février 1988. Et M. Chirac assistait à ce Conseil européen. Il a participé aux négociations et en a approuvé les conclusions, ce dont je ne pourrais que le féliciter.

**Mme Nicole Catala.** C'est la gestion des fonds structurels que j'ai critiquée !

**Mme le ministre des affaires européennes.** Sur les professions juridiques, des observations ont également été faites. C'est un point important. Ce n'est pas depuis le début

de 1988 que les textes étaient prêts ; c'est depuis 1971. A l'époque, le garde des sceaux en exercice avait décidé de les différer. Et le Gouvernement, aujourd'hui, a l'intention de résoudre ce problème, qui est un problème très complexe, et les projets de loi seront soumis à l'Assemblée nationale lors de la session de printemps.

Je voudrais revenir sur le rapport de M. Malvy.

**M. Jean-Pierre Baeumler.** Excellent rapport !

**Mme le ministre des affaires européennes.** Excellent rapport, c'est vrai !

Que pouvons-nous faire devant cette évolution de la position française par rapport au budget communautaire ? Il faut essayer d'en tirer ce qui est bon. Naturellement, nous sommes contributeurs nets. On peut considérer que c'est mauvais. Moi, je ne considère pas que ce soit mauvais.

**M. Martin Malvy, rapporteur spécial.** Moi non plus !

**Mme le ministre des affaires européennes.** Mais nous devons essayer de tirer de cette situation ses bons aspects. Nous devons - et c'est un problème de gestion - veiller à maintenir les mécanismes de soutien des marchés à l'intérieur de la politique agricole commune.

**M. Martin Malvy, rapporteur spécial.** Très bien !

**Mme le ministre des affaires européennes.** Nous devons éviter tout ce qui conduirait - comme vous l'avez dit et comme certains autres orateurs l'ont dit - à renationaliser les politiques agricoles.

**M. Martin Malvy, rapporteur spécial.** Très bien !

**Mme le ministre des affaires européennes.** Nous devons veiller à ne pas laisser précompter pour d'autres politiques les marges actuellement dégagées dans ce domaine par la bonne situation des marchés mondiaux et communautaires. Nous devons maintenir notre demande auprès de la Commission, comme auprès du Conseil, de renforcer les contrôles sur les dépenses financées par les fonds structurels. En effet, comme l'a souligné avec raison Mme Catala...

**M. Jean-Pierre Baeumler.** Pour une fois !

**Mme Nicole Catala.** Ce n'est pas la peine de m'agresser, monsieur Baeumier !

**Mme le ministre des affaires européennes.** ... il y a des fraudes. Il faut les combattre. Nous nous y employons. Et la présidence française, sur ce sujet, a manifesté sa volonté de combattre les fraudes par des contrôles.

Nous devons aussi veiller à ce que, dans les pays qui bénéficient des crédits communautaires au titre des fonds structurels, les opérations puissent être ouvertes dans des conditions de concurrence normales à nos entreprises, qui peuvent bénéficier de ces fonds structurels.

**M. Martin Malvy, rapporteur spécial.** Bien sûr !

**Mme le ministre des affaires européennes.** Le retour ne s'appréciera pas budgétairement, mais en termes économiques, en termes d'emplois, comme c'est le cas avec le F.E.D.

Enfin, nous devons proposer et développer des politiques communautaires où notre taux de retour a les meilleures chances d'être satisfait. On a parlé tout à l'heure de la recherche et d'Euréka. C'est vrai que c'est dans ce domaine-là que le taux de retour est le plus satisfaisant pour nous. Cela pourrait l'être aussi avec les politiques de l'environnement et avec les politiques de développement d'industries de l'environnement, dont on ne parle pas assez et pour lesquelles il y a de grandes perspectives.

**M. Martin Malvy, rapporteur spécial.** C'est très vrai !

**Mme le ministre des affaires européennes.** Sur la qualité des produits agro-alimentaires, nous avons une place importante et enviable. Il en va de même pour les politiques de développement culturel, de formation, de préservation du patrimoine, etc. Si nous savons intelligemment impulser ces politiques-là, nous en obtiendrons des retours, qui seront des retours intéressants et importants. Je parlais tout à l'heure de l'intégration des réseaux européens. Il est évident que, dans l'intégration des réseaux européens, nos industries pourront largement bénéficier, grâce à leur technologie, de décisions d'orientation qui seraient prises.

Pour répondre à l'attente des parlementaires qui sont ici, mais aussi de ceux qui ne sont pas là...

**M. Jean-Pierre Beaumier.** On les représente ! (*Sourires.*)

**Mme le ministre des affaires européennes.** ... je répondrai à M. Josselin,...

**M. Jean-Pierre Beaumier.** Excellente intervention ! (*Sourires.*)

**Mme le ministre des affaires européennes.** ... qui s'est inquiété de la mise en œuvre des fonds structurels. Je sais, pour être également responsable locale, que c'est un problème important pour les élus locaux.

Je rappelle que, conformément à l'Acte unique et au règlement-cadre sur les fonds structurels, la mise en œuvre de ces fonds structurels passe désormais par une concertation à trois : Commission, Etats membres, région concernée.

Cette concertation s'établit sur la base d'un programme en trois temps.

**Premier temps :** établissement d'un programme de développement régional, le P.D.R., en liaison entre la région et l'Etat, et transmission par l'Etat à la Commission de Bruxelles.

**Deuxième temps :** réponse de la Commission, sous forme de proposition de cadre communautaire d'appui.

**Troisième temps :** adoption définitive de ces cadres communautaires d'appui après négociation à trois - Commission, Etat, région - et mise en forme définitive des programmes de développement régional.

En France, en application des lois de décentralisation, ce sont les régions, et donc leurs exécutifs, qui, en liaison avec les préfets de régions, sont responsables de l'élaboration, puis de l'adoption et de la mise en œuvre des P.D.R.

Quel est l'état de la procédure en France ? Dans les zones de l'objectif numéro un, c'est-à-dire les D.O.M. et la Corse, les cadres communautaires d'appui ont été adoptés et la mise au point des P.D.R. est en cours.

Dans les zones de l'objectif numéro deux, les deux premières phases sont atteintes et la négociation finale est en cours.

Dans les zones de l'objectif numéro 5 B - ce sont les zones rurales -, l'élaboration et la transmission des P.D.R. sont en cours. La Commission doit faire connaître sa réponse d'ici à la fin de l'année.

En définitive, et comme le veut l'esprit de la réforme des fonds structurels, c'est au niveau des régions que se fait l'essentiel de la concertation et de l'élaboration des programmes de développement.

Il faut souligner que, pour l'essentiel, les programmes de développement régionaux reprennent les orientations déjà étudiées et arrêtées lors de l'élaboration des contrats de plan.

M. Caro s'est soucie d'un sujet dont on débat assez rarement dans le cadre communautaire : celui de la défense européenne.

Sa question a été, en quelque sorte : quelle défense européenne pour demain ? Il y a d'abord les forces nucléaires françaises et britanniques, qui sont au cœur du système de défense européen. Ensuite, l'article 30 de l'Acte unique prévoit de « coordonner les positions sur les aspects économiques et politiques de la sécurité et de préserver les conditions technologiques et industrielles nécessaires à leur sécurité », c'est-à-dire, pour traduire concrètement, aujourd'hui et demain, de meilleures coopérations bilatérales ou multilatérales.

Quelles sont ces coopérations ?

Les programmes d'armement bilatéraux : l'hélicoptère franco-allemand, la brigade mixte franco-allemande, dont la mise en place sera achevée en octobre 1990.

Une meilleure coopération multilatérale, avec de nombreux programmes d'armement multilatéraux : bâtiment anti-mine, avion de transport militaire, système de défense à base de missiles.

La relance de l'U.E.O. en 1984 autour d'une plate-forme qui propose la création d'un institut européen des hautes études de défense, la réunion des chefs d'état-major, une coopération pour la vérification d'accords de désarmement.

Enfin, le groupement européen indépendant de programme, qui réunit les pays européens membres de l'O.T.A.N. pour harmoniser les besoins militaires et pour développer la recherche européenne militaire.

Vous savez qu'une commission de recherche a été créée à l'initiative de la France. Vous connaissez le lancement en 1989 de l'initiative Euclide, qui est une sorte d'Eurêka militaire.

M. Seitlinger, que je remercie de son rapport extrêmement constructif...

**M. Jean-Yves le Déaut, rapporteur pour avis.** Excellent rapport !

**Mme le ministre des affaires européennes.** ... s'est demandé si la loi de finances pour 1990 était vraiment européenne. Oui ! D'abord, parce que, pour la T.V.A., nous avons ramené le taux majoré de 28 p. 100 à 25 p. 100. C'est un premier pas vers la suppression du taux majoré au 1<sup>er</sup> janvier 1993. Nous sommes partis, je le rappelle, de 33 p. 100. Nous avons donc fait la moitié du chemin. Nous avons aussi fixé le régime de taxation des cessions de biens d'investissement. Mais, en ce qui concerne le taux normal de T.V.A., je rappelle qu'un point représente 20 milliards de francs. Il est donc évident qu'on ne peut pas aller très vite. C'est pour cela que la proposition française, qui a été agréée par les autres Etats membres et qui vise à mettre en place un système provisoire - j'insiste sur le caractère provisoire - après le 1<sup>er</sup> janvier 1993, est un système qui supprime les barrières douanières, mais qui maintient un système qui nous permet quand même de fonctionner. Et quand je dis « nous », ce n'est pas seulement la France, parce que d'autres Etats membres sont concernés par cette préoccupation, puisque la T.V.A. apporte aux ressources budgétaires de plusieurs Etats membres des montants qui ne sont pas négligeables.

En ce qui concerne l'épargne, je rappelle les dispositions prises : réduction du taux de prélèvement forfaitaire sur les produits de placements à revenus fixes ; réduction du taux d'imposition des produits des bons et contrats de capitalisation ; réduction du taux d'imposition des profits réalisés sur les marchés à terme d'instruments financiers, qui supportent encore un taux à 33 p. 100 et qui seront imposés à 16 p. 100.

Et il y a un certain nombre d'impôts divers. Parmi les mesures prises, il y a l'exonération de la taxe sur les conventions d'assurance sur la vie et la rente viagère.

Ces diverses mesures consacrent un effort budgétaire de 12 milliards de francs environ. Cet effort est à peu près de même nature que celui qui a été consenti sur le précédent exercice budgétaire de la loi de finances, dans lequel il s'élevait à 11 milliards de francs - chiffre très comparable.

En poursuivant à ce rythme et dans cette voie au cours de la période qui nous sépare de l'ouverture du grand marché, il sera possible d'atteindre les objectifs d'harmonisation nécessaires.

Je répondrai à M. Le Déaut, qui a été l'auteur du troisième rapport...

**M. Martin Melvy, rapporteur spécial, M. Jean-Pierre Beaumier et Mme Marie-Noëlle Lienamand.** Excellent rapport !

**Mme le ministre des affaires européennes.** ... que, une fois encore, c'est la France qui a impulsé ces programmes de recherche, en particulier avec le succès d'Eurêka et avec le lancement du programme Jessi sur les semi-conducteurs -, secteur dans lequel non seulement la France mais également l'Europe ont un retard considérable.

En ce qui concerne la télévision « haute définition », je voudrais, au passage, souligner la qualité du rapport de M. Forni et de M. Pelchat...

**M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis.** Excellent rapport ! (*Sourires.*)

**Mme le ministre des affaires européennes.** ... sur ce sujet.

C'est vrai que l'Assemblée nationale avait, me semble-t-il, besoin d'un rapport clair sur un sujet technique, difficile, pour pouvoir faire le point sur des efforts qui sont encore devant nous, bien sûr, mais où les premiers résultats, c'est-à-dire la mise en place de la norme de télévision « haute défini-

nition », sont le résultat d'Eurêka. Autrement dit, si la France n'avait pas lancé Eurêka, la norme T.V.H.D. n'existerait pas aujourd'hui.

Par conséquent, vous avez eu raison, monsieur Le Déaut, d'insister particulièrement sur l'effort qui nous attend en matière de télévision « haute définition » parce que la bataille n'est pas encore gagnée. Elle est engagée. Le groupe européen d'intérêt économique - le G.E.I.E. - est aujourd'hui quasiment établi, c'est-à-dire que les industriels, les producteurs, les diffuseurs, tous les différents acteurs de la télévision « haute définition » sont rassemblés, sont prêts à partir, et vous avez eu raison de dire que nous avons besoin de tous les Etats. D'ailleurs, certains Etats qui considéraient, parce qu'ils n'avaient pas d'industrie dans ce domaine, que leur place n'était peut-être pas dans le G.E.I.E. ou dans Eurêka 95 ont été rassurés. Je pense en particulier à l'Italie, qui a beaucoup à apporter en matière de télévision, mais qui va participer, comme tous les autres Etats membres de la Communauté, à cet effort collectif.

Nous poursuivons notre effort tout en sachant que la télévision haute définition n'est que l'une des nouvelles technologies. Dans le domaine de l'électronique, la presse s'est récemment fait l'écho de rapports très alarmants et, dans le secteur des télécommunications, l'Europe est pour la première fois déficitaire, même si la France a un solde positif. Nous devons construire notre action et alerter nos partenaires sur la nécessité d'une mobilisation générale sur ces sujets. Au demeurant, l'intégration des réseaux transeuropéens nous permettra d'aller de l'avant.

Toutes les interventions, aujourd'hui, ont tourné autour de l'Europe, pas seulement communautaire, mais de l'Europe au sens large, de sa place dans le monde et de la politique française à l'égard du reste du monde.

Mais c'est parce que l'Europe communautaire existe qu'elle attire autant les pays de l'Est. C'est parce qu'elle représente un formidable espoir que tant de peuples regardent aujourd'hui vers elle et ne la considèrent pas uniquement comme une communauté économique.

Visiblement, le message démocratique, le message humanitaire est passé...

**Mme Marie-Noëlle Lienemann et M. Jean-Pierre Baumler.** Tout à fait !

**Mme le ministre des affaires européennes.** ... bien au-delà du contenu économique que nous avons voulu donner à la Communauté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

L'Europe de l'Est bouge, mais de manière inégale selon les pays, et on ne peut pas préjuger le parcours de chacun d'eux, ni prévoir où il arrivera.

La construction européenne a été trop enlisée jusqu'à ce que le Président de la République, aidé par le chancelier Kohl, la fasse redémarrer. Aujourd'hui, il faut aller plus vite et chacun en est conscient. L'union économique et monétaire, qui est à notre portée, n'est pas seulement un objectif économique, on le sent bien, c'est un objectif politique.

Nous avons dû passer des compromis et, quelquefois, on nous le reproche. Mais si ce travail avait été fait avant nous, les compromis auraient peut-être été plus légers.

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Tout à fait !

**Mme le ministre des affaires européennes.** Aujourd'hui, il n'est plus question de reculer. Dans un monde mouvant à l'Est et devant la concurrence externe, qui prend des aspects alarmants, le zèle européen de la présidence française, relevé tout à l'heure par M. Jossetin, est grand. Mais la tâche est difficile. M. Daillet a reconnu que la France était le moteur de cette action. C'est vrai !

**M. Jean-Pierre Baumler.** Tout à fait !

**Mme le ministre des affaires européennes.** Nous savons que c'est de cette manière que se construit notre avenir et, là encore, la France est au premier rang de ceux qui font l'histoire de notre temps. Je sais l'intérêt passionné que beaucoup de membres de cette assemblée prennent à cette action et je les en remercie. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe U.D.F., la parole est à M. Xavier Hunault.

**M. Xavier Hunault.** Madame le ministre, la nécessité d'accroître les moyens budgétaires du Conseil de l'Europe a été soulignée par son secrétaire général, Mme Catherine Lalumière, qui a déclaré devant les parlementaires de l'Assemblée du Conseil de l'Europe, le 6 septembre dernier : « Je fais appel aux gouvernements des pays membres pour qu'ils mettent leurs décisions budgétaires en harmonie avec leurs choix politiques. » Elle ajoutait : « A l'occasion de la présentation du budget de 1990, je compte proposer au comité des ministres un programme de coopération du Conseil de l'Europe avec les pays de l'Est qui le souhaiteront. »

Quelle réponse, votre projet de budget apporte-t-il à cet appel de Mme le secrétaire général du Conseil de l'Europe ?

Je vous ai écouté très attentivement lorsque vous avez évoqué les questions de défense, en réponse à l'intervention de M. Caro. Depuis l'année dernière, des événements très importants ont eu lieu en ce domaine. Aux Etats-Unis, notamment, les conceptions de la nouvelle administration sur la présence des troupes américaines en Europe laissent présager que celles-ci n'y resteront pas indéfiniment.

**M. Marie-Noëlle Lienemann.** Très bien !

**M. Xavier Hunault.** L'Union européenne occidentale, à laquelle vous avez fait allusion, doit être revivifiée, et j'ai pris bonne note de ce que vous avez dit à ce sujet.

Enfin, il n'a été question à aucun moment, ou presque, de l'agriculture dans notre pays.

**M. Jean-Pierre Baumler.** Vous posez trois questions !

**M. Xavier Hunault.** Or, l'agriculture est une question européenne s'il en est, puisque nous sommes là dans le domaine de la supranationalité. Et il est évident qu'on ne peut débattre de l'union européenne sans dénoncer la politique agricole commune. Maintenir les quotas, notamment laitiers, alors que les ressources alimentaires mondiales sont au plus bas niveau, est pour le moins inadapté.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre des affaires européennes.** Je prends acte, monsieur le député, que, sur le problème de défense que vous avez évoqué, vous avez obtenu des éléments de réponse dans mon intervention.

Je répondrai donc à vos deux remarques concernant le budget du Conseil de l'Europe et les problèmes agricoles.

Il est vrai que le Conseil de l'Europe voit ses missions élargies du fait des événements qui se déroulent à l'Est. Son secrétaire général a demandé que le budget augmente, en valeur nominale, de 9,3 p. 100. Le comité du budget du Conseil de l'Europe a infléchi cette demande et a récemment recommandé un redéploiement des moyens financiers.

En ce qui concerne ce budget, qui ne relève d'ailleurs pas des affaires européennes mais des affaires étrangères, le ministère pourrait être favorable à une relance modérée du fait de l'ouverture à l'Est. Au-delà des propositions du comité du budget qui ont été retenues, le secrétaire général du Conseil de l'Europe pourrait obtenir satisfaction et voir le titre IX de son budget, qui concerne les relations avec les pays de l'Est, augmenter. Le montant de cette augmentation est en cours de discussion. Elle se situerait entre 5,2 et 6,7 millions de francs, ce qui serait substantiel et de nature à satisfaire le Conseil de l'Europe. Cet effort est donc très significatif, surtout en comparaison des contributions aux autres organisations internationales.

En ce qui concerne l'agriculture, nous avons mis fin à un désordre qui existait depuis des années, à des dépenses excessives, à des excédents qu'on n'arrivait pas à vendre. Lorsque j'étais ministre de l'agriculture, on bradait le beurre aux Soviétiques après avoir payé son stockage pendant des années. Cette situation est maintenant terminée. L'argent est désormais utilisé pour des programmes importants en matière de développement, de recherche, de diffusion des connaissances, pour des grands projets, et je ne crois pas, si j'en juge d'après ma région, que les quotas laitiers aient porté atteinte aux revenus des agriculteurs. Au contraire, après une phase difficile, un équilibre a été trouvé et les quotas laitiers ont contribué à la hausse du prix des produits laitiers et, indirectement, à celle du prix de la viande. Ils n'ont donc pas eu un effet négatif sur le revenu agricole français.

**M. le président.** La parole est à M. Marc Reymann.

**M. Marc Roymann.** Madame le ministre, s'exprimant devant le Parlement européen à Strasbourg, le Président de la République a estimé que « la géographie et l'histoire ont offert à Strasbourg le destin d'une capitale ».

Or quelles sont les obligations définissant une capitale ? Des liaisons internationales aisées, des lieux de réunion et de travail appropriés.

Vous avez reconduit dans votre budget, et je vous en remercie, au chapitre 41-03, la subvention d'exploitation pour la desserte aérienne de Strasbourg, de 24 300 000 francs, en conformité avec le contrat triennal affirmant depuis 1979 le soutien de l'Etat à la volonté de nos collectivités locales de maintenir le siège du Parlement européen à Strasbourg.

Les efforts de l'Etat français dans le domaine des dessertes aériennes et ferroviaires de Strasbourg doivent être complétés par des structures d'accueil tenant compte de l'évolution du travail parlementaire.

Contrairement à ce qu'affirme le rapport Villain, qui a été déposé le 31 mars, l'unique hémicycle du Palais de l'Europe est insuffisant pour répondre aux besoins du Conseil de l'Europe et du Parlement européen.

Le 23 octobre, M. Enrique Baron Crespo, président du Parlement européen, a déclaré dans un article de presse : « Devant la surcharge de travail que vaut au Parlement européen la mise en œuvre de l'Acte unique, il est devenu nécessaire que le Parlement tienne des sessions supplémentaires et complémentaires ». Le président du Parlement européen ajoutait : « Il me semble que la logique plaide pour qu'il n'y ait qu'un seul siège ». Ce qui actuellement, en raison du chevauchement des dates d'occupation de l'unique hémicycle strasbourgeois par le Conseil de l'Europe et des sessions supplémentaires prévisibles du Parlement européen, est défavorable à Strasbourg.

Quant à M. Charles Picqué, ministre-président de la région bruxelloise, il vient de déclarer cette semaine dans une interview accordée à la revue *Profession politique* que « l'hémicycle en construction à Bruxelles sera un atout dans notre partie de bras de fer avec Strasbourg. L'atout en question sera prêt en septembre 1991 ». Lorsque Bruxelles aura terminé son hémicycle, la dérive vers la capitale belge sera irréversible.

Il est à présent indispensable de prévoir la construction d'un hémicycle propre au Parlement européen, avec un montage financier auquel pourraient participer l'Etat français, les collectivités locales et - pourquoi pas ? - des investisseurs privés.

La ville de Strasbourg dispose à cet effet des terrains nécessaires. Une concertation doit s'engager impérativement sur ce dossier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre des affaires européennes.** Monsieur le député, je voudrais d'abord rappeler que ce ne sont pas les ministres belges qui décident de l'emplacement du siège des institutions européennes. Ces décisions doivent être prises à l'unanimité des Etats membres.

La construction d'un second hémicycle à Strasbourg, objet de votre question, n'est pas une suggestion que M. Claude Villain a retenue dans son rapport. Il l'a en fin de compte écartée après avoir vérifié que l'hémicycle de Strasbourg a été utilisé 107 jours en 1987 et 113 jours en 1988. Si l'on retient un total de 215 jours ouvrables par an, le coefficient d'occupation est de 50 p. 100. Dans ces conditions, les 300 à 500 millions de francs, selon les hypothèses, nécessaires à la construction d'un second hémicycle auraient représenté un gaspillage ; d'ailleurs, de nombreux parlementaires européens sont de cet avis.

Le Gouvernement a le souci d'éviter les dépenses importantes lorsqu'elles ne sont pas indispensables. Il n'a cependant pas ménagé ses efforts pour défendre Strasbourg.

Par exemple, des mesures ont été prises dès le mois d'avril pour les transports : amélioration de la desserte Strasbourg-Bruxelles pendant la période de sessions, mise en place de navettes plusieurs fois par jour, desserte directe de Londres, qui n'existait pas auparavant, amélioration des liaisons avec Madrid ; par ailleurs, l'ouverture d'une liaison Strasbourg-Düsseldorf est en cours d'examen. Les conditions d'accueil des parlementaires européens ont été sensiblement améliorées pour ceux qui transitent par les aéroports Roissy-Charles-de-Gaulle et Orly, grâce au concours d'Aéroports de Paris. Une

réduction de 50 p. 100 est accordée, sur les vols spéciaux desservant Strasbourg, aux membres du Parlement européen et à leurs familles, aux fonctionnaires de la Communauté et aux journalistes accrédités auprès du Parlement européen. Par ailleurs, l'accélération de la réalisation du T.G.V. Est est à l'étude.

Vous savez également que le Parlement européen va être doté d'un nouveau centre de presse, afin de satisfaire une demande pressante des parlementaires, grâce à un effort de la ville de Strasbourg et de l'Etat pour le matériel de télécommunications. L'Etat a veillé à ce que les nouveaux parlementaires puissent en outre disposer d'un certain nombre d'équipements individuels nécessaires pour la communication : télécopie, alphapage, postes de télévision permettant aux parlementaires de recevoir les chaînes de leur pays d'origine dans leur bureau.

La vocation européenne de Strasbourg sera confortée par le fait que l'aéroport de Strasbourg-Entzheim fait désormais partie de la liste des points d'entrée sur le territoire français ouverts aux ressortissants des pays de l'Est. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Pierre Basumlar.** Il y a un bon maire à Strasbourg ! Ça aide !

**M. le président.** La parole est à M. Charles Ehrmann.

**M. Charles Ehrmann.** Madame le ministre, la suppression des frontières, le 1<sup>er</sup> janvier 1993, donnera naissance à l'Europe des régions. Je ne vous parlerai quant à moi pas de l'Alsace, mais de la Côte d'Azur.

Pour des raisons historiques, économiques et financières, l'avenir de la Côte d'Azur n'est pas dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : il est dans une région transfrontalière comprenant le Piémont et la Ligurie, voire les Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes ; c'est en quelque sorte un retour à l'histoire de la maison de Savoie.

Pour cela, nous utilisons nos facteurs : le climat, le tourisme - aucune ville de France ne peut accueillir des congrès de 20 000 personnes comme Nice - le bâtiment, diverses industries, Sophia Antipolis, qui, en vingt ans, est devenue une technopole de 5 000 hectares avec 10 000 emplois directs et 30 000 induits. Tout cela est accéléré grâce à l'aéroport international, le deuxième de France.

Mais nous avons des défauts : un relief heurté, un éloignement de Paris important, une histoire qui ne nous a pas fait bénéficier des voies royales du XVIII<sup>e</sup> siècle mais pâtir d'un chemin de fer côtier, tortillard. Nous devons améliorer nos moyens de transport.

Il nous faut un vrai T.G.V. qui, par un nouveau tracé passant derrière les Maures et l'Estérel, ira de la vallée du Rhône à la Côte d'Azur ; une route à quatre voies allant à Sisteron via Digne pour bénéficier d'une partie du trafic de l'Europe centrale et septentrionale, qui, sans cela, ira vers la Méditerranée par la vallée du Rhône ou la Durance, nous laissant à l'écart ; une autoroute passant par la nationale 202 ou 204 allant vers le Piémont par le Mercantour ou le col de Tende.

Il faut enfin, madame le ministre, nous aider à obtenir la venue sur la Côte d'Azur d'une institution internationale.

L'Europe des Douze est devenue en partie méditerranéenne. Face à Bruxelles, Luxembourg, Strasbourg, la Côte d'Azur réclame une institution internationale qui fasse d'elle la Genève - avec ses 35 000 fonctionnaires - de la Méditerranée. Elle permettra aussi à la France du Sud de compenser le poids de plus en plus grand de la Catalogne.

Nice est candidate en ce qui concerne l'environnement - à Sophia Antipolis, les deux tiers des 5 000 hectares sont laissés en espaces verts -, la pharmacologie moléculaire, l'informatique, les télécommunications avancées, etc.

**M. le président.** Monsieur Ehrmann, il vous faut conclure.

**M. Charles Ehrmann.** Appelez-moi du nom que vous voudrez, mais j'aurai droit à quelques minutes supplémentaires !

**M. le président.** Non, monsieur Ehrmann, je vous demande de conclure !

**M. Charles Ehrmann.** C'est ce que je suis en train de faire ! Si vous suiviez mon raisonnement, vous verriez que la conclusion apparaît ! (*Sourires.*)

Cette institution aura aussi le mérite d'être fréquentée assidûment puisque les peuples, à la recherche de la douceur de la vie dont parlait déjà Jules Romains, marchent vers le soleil. Ne soyez pas jaloux de ce soleil, monsieur le président ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre des affaires européennes.** Monsieur le député, le 31 janvier dernier, le Gouvernement a décidé l'élaboration d'un schéma directeur des liaisons ferroviaires à grande vitesse, en vue notamment d'assurer la cohérence nécessaire entre les perspectives de développement de réseaux français et les projets correspondants des autres pays européens, sans négliger les interconnexions intérieures qui se révéleront indispensables.

Dans cette perspective, les prolongements du T.G.V. Sud-Est vers la Méditerranée sont étudiés afin d'obtenir un tracé qui assure un gain de temps appréciable entre les pôles majeurs d'échanges de trafic, tout en ménageant la possibilité de bonnes dessertes interrégionales, notamment par des raccordements au réseau classique.

La question de l'établissement d'une infrastructure nouvelle raccourcissant la durée du trajet vers la Côte d'Azur est donc posée. Il n'est cependant pas possible pour l'instant d'en garantir l'inscription au schéma directeur que retiendra le Gouvernement. La décision de réaliser un élément de schéma devra suivre les procédures habituelles en fonction des possibilités de financement et de la situation économique.

**M. Charles Ehrmann.** Je n'ai pas droit à une institution internationale ?

**M. le président.** Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Dominique Lariffa.

**M. Dominique Lariffa.** Madame le ministre, ma question concerne l'aide financière accordée aux départements d'outre-mer par la Communauté dans le cadre de la réforme des fonds structurels.

Au titre de l'objectif numéro un de cette réforme, la France recevra, pour la période allant de 1984 à 1993, 888 millions d'ECU, dont 705 millions seront consacrés au développement des départements d'outre-mer.

Cependant, cet effort financier non négligeable soulève certaines interrogations quant à sa traduction au sein des cadres communautaires d'appui.

La faiblesse de l'économie guadeloupéenne aurait justifié que le dispositif des cadres communautaires prit en compte l'impératif de développement de certains secteurs économiques, tel celui de la banane totalement ignoré dans ces documents.

Mais surtout, le passage du cyclone Hugo, et l'importance des dégâts qu'il a occasionnés en Guadeloupe, remettent en cause la pertinence des critères qui ont prévalu lors de l'élaboration des cadres communautaires d'appui.

A l'heure où il s'agit davantage de reconstruire que de développer, une refonte des cadres communautaires me semble préférable à l'éventualité d'un programme d'intérêt communautaire évoquée au mois de septembre dernier par M. Jacques Delors.

Ces nouveaux cadres pourraient prendre la forme d'un « programme planifié pour la relance de l'économie guadeloupéenne » : ils incluraient des domaines absents des cadres actuels. C'est le cas pour la reconstruction des collèges, la reconstruction et la rénovation de l'habitat, domaines qui, on le voit bien, constituent les bases de toute promotion économique future.

Madame le ministre, ces propositions, nées d'une réflexion menée au plan local, doivent être défendues à Bruxelles. Le respect de la notion de partenariat, aspect essentiel de la philosophie des cadres communautaires d'appui, est à ce prix. Madame le ministre, pouvez-vous nous exposer les moyens que vous utiliserez à cette fin ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre des affaires européennes.** Monsieur le député, l'annonce des montants des crédits affectés par la commission aux départements français d'outre-mer, dans le cadre de la nouvelle politique des fonds structurels, soit

750 millions et demi d'ECU, c'est-à-dire 5,25 milliards de francs, a provoqué, on le sait, des réactions de désappointement dont vous êtes l'interprète.

En effet, ce montant, qui est tout de même considérable, ne correspond pas au doublement des moyens budgétaires communautaires anciens que tout le monde attendait. Cet état de fait provient des méthodes de calcul statistique retenues par la Commission.

Cependant, le Gouvernement, le Premier ministre, assisté de M. Le Pensec, avec l'appui des actions menées par les présidents des régions d'outre-mer, ont obtenu de la commission l'assurance que celle-ci envisage l'octroi de concours communautaires supplémentaires, sous la forme de programmes d'initiative communautaire, imputés sur les crédits réservés à cet effet pour les initiatives de la Commission. Ces programmes devraient être orientés vers la prise en compte spécifique des problèmes d'éloignement et de désenclavement.

Pour ces programmes, comme cela a été le cas pour les programmes de développement régionaux, la concertation avec les autorités régionales et les administrations sera la règle : il faut d'ailleurs insister sur le fait que le partenariat, qui est la règle de l'élaboration des actions communautaires, se traduit en France, et donc dans les départements d'outre-mer, au niveau qui résulte des lois de décentralisation, c'est-à-dire au niveau régional.

A cet égard, il convient justement de souligner la qualité et la permanence de la concertation qui a régné tout au long de cette année. Les présidents des conseils régionaux concernés ont été reçus au moins trois fois à Bruxelles, accompagnés souvent par les préfets. Cela a encore été le cas ces jours derniers. Je ne crois donc pas que l'on puisse se plaindre d'un manque de concertation sur le sujet, même si, en définitive, les fonds arrêtés n'ont pas toujours été à la hauteur des espérances.

Vous avez parlé, monsieur le député, de certains produits. Deux d'entre eux ont mobilisé l'attention de la délégation française auprès des communautés, la banane et le rhum industriel.

S'agissant des bananes, il a été décidé de renouveler le protocole existant qui garantit un accès privilégié aux A.C.P., tout en maintenant les marchés des départements d'outre-mer. Quant au rhum industriel, c'est le seul produit industriel qui fasse l'objet d'un contingentement. La volonté affirmée des Britanniques, des Etats A.C.P. et de la commission était d'en décider la suppression dès maintenant. Après de longues négociations, la France a pu obtenir un accord sur les bases suivantes : maintien du protocole rhum dans la future convention ; démantèlement progressif d'ici à 1993 du dispositif des contingents nationaux et remplacement par un contingent communautaire au niveau actuel ; augmentation de 20 000 hectolitres par an de ce contingent, en 1994 et en 1995. Lors de cette échéance, il appartiendra à la Commission de soumettre des propositions au Conseil en vue de supprimer, s'il y a lieu, le contingent communautaire.

Donc, vous le constatez, des efforts considérables ont été déployés par la délégation française auprès des communautés et les discussions ont abouti à des résultats. Je tiens à réaffirmer ici - je le fais chaque fois que j'en ai l'occasion au conseil du marché intérieur, et chaque ministre agit de même en son conseil - l'intérêt que nous portons aux départements d'outre-mer.

Nos partenaires ne sont pas toujours suffisamment conscients de cet intérêt parce que leur sensibilité n'est pas la même, mais vous pouvez être tout à fait certain que cet appui est fort et profond et qu'il continuera de se manifester. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Noëlle Lienemann.

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Madame le ministre, permettez-moi de vous interroger au nom de notre collègue Paul Dhaille, retenu dans sa circonscription.

En 1984, le budget des communautés a connu des difficultés liées à l'épuisement des ressources propres. Pour remédier à cette situation, des mécanismes d'avances remboursables sur quatre ans, en 1984, et d'avances non remboursables, en 1985, avaient été mis en place. De nouvelles règles édictées en 1985 n'ont d'ailleurs pas permis de

résoudre le problème posé. C'est ainsi que le plafond d'appel de la T.V.A., porté de 1 p. 100 à 1,4 p. 100, a été atteint l'année de sa mise en œuvre.

Le 24 juin 1989, le Conseil a modifié légèrement la ressource T.V.A. et créé une quatrième ressource, assise sur le P.N.B. des Etats membres. Il a défini les principes de base devant régir le nouveau système de financement des plafonds globaux de ressources propres, tant en crédits d'engagement qu'en crédits de paiement, année par année, jusqu'en 1992. Des plafonds ont été ainsi fixés : 1,15 en 1988, 1,17 en 1989 et 1,18 en 1990. Ces pourcentages ont été déterminés en application des principes directeurs établis par le Conseil européen pour l'augmentation des dépenses communautaires qu'il faut rappeler ici.

Le rythme annuel de progression des dépenses du F.E.O.G.A.-garantie ne doit pas dépasser 74 p. 100 du taux de croissance annuel du P.N.B. de la Communauté. Les crédits des fonds structurels, des P.I.M., de la recherche qui font l'objet de décisions de financement pluriannuel doivent progresser conformément à ces décisions. Mais 1992 est à nos portes et la construction communautaire va certainement dans les mois à venir connaître une nette accélération.

Madame le ministre, vous serait-il possible de nous indiquer où en est l'application de l'accord sur la quatrième ressource ? A quelle hauteur y est-il fait appel ? Enfin, quelles sont les perspectives de financement de la Communauté ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre des affaires européennes.** Madame le député, en décidant d'un nouveau cadre financier et budgétaire en février 1988, le Conseil européen a entrepris, vous le savez, une réforme profonde des finances communautaires qui porte non seulement sur le fond mais sur la forme puisque de nouvelles règles ont été créées, destinées à encadrer de nouvelles ressources.

La décision du 24 juin 1988, sur les ressources propres, présente un double intérêt. D'abord, elle prévoit la couverture intégrale des dépenses communautaires par des ressources propres, garantissant ainsi la continuité des politiques de la Communauté. Elle réaffirme le principe du financement des activités communautaires par un système de ressources propres et elle confirme, en outre, l'autonomie budgétaire des Communautés.

Concrètement, la Communauté a vu un élargissement important de ses possibilités financières en raison de la création, précisément, de cette nouvelle ressource propre - la quatrième ressource - assise sur le P.N.B. des Etats membres et s'ajoutant aux ressources traditionnelles et à la recette T.V.A. La décision relative au système des ressources propres a institué pour la première fois des plafonds annuels de ressources exprimés en pourcentage du P.N.B. pour chacune des années allant de 1988 à 1992. Ce système est verrouillé dans la mesure où les dépenses de la Communauté sont calquées sur la disponibilité budgétaire. En effet, les perspectives financières fixées pour la même période déterminent annuellement des plafonds pour les crédits qui pourront être engagés.

Le budget des Communautés européennes pour 1990, en cours de discussion, respecte pleinement ces principes et le Conseil a voulu maintenir la progression des dépenses communautaires dans les limites compatibles avec l'évolution des dépenses publiques nationales. Le budget de 1989 fait d'ailleurs apparaître un excédent de ressources d'environ 1,6 milliard d'ECU. Quant au budget pour 1990, il fait également ressortir un excédent de recettes disponibles par rapport aux dépenses prévues. Le montant total des ressources propres au financement des dépenses inscrites dans le projet de budget correspond à 0,98 p. 100 du P.N.B. communautaire. Ce taux est, on le voit, inférieur à la limite maximale fixée en 1990 qui était de 1,18 p. 100 du P.N.B.

La Communauté s'est donc engagée dans la voie d'un assainissement de ses finances publiques en se dotant de ressources propres suffisantes et en faisant preuve d'une volonté de maîtrise de la dépense, tout en poursuivant les politiques qu'elle juge indispensables de poursuivre. Pour 1989, le montant de cette ressource à la charge de la France a été de 556 millions d'ECU et le montant prévisionnel en 1990 est légèrement supérieur. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Marc Dolez.

**M. Marc Dolez.** Madame le ministre, ma question concerne la politique régionale. L'étude réalisée par M. Cecchini, au mois de mars 1988, à la demande de la Commission des communautés européennes a montré que, grâce au marché unique, l'Europe avait renoué avec une croissance forte.

Le problème est de savoir si cette croissance sera une nouvelle occasion de rattrapage pour les régions faibles plutôt qu'un avantage supplémentaire pour les régions déjà prospères. Afin d'éviter un accroissement des écarts entre régions, une politique volontariste se révèle absolument indispensable. L'acte unique européen associe d'ailleurs étroitement l'objectif du grand marché et le renforcement de la cohésion économique et sociale de la Communauté. C'est dans ce cadre que la réforme des fonds structurels est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier dernier.

Cette réforme traduit incontestablement une avancée quantitative et qualitative, même si un certain nombre d'interrogations subsistent. Vous en avez déjà évoqué tout à l'heure quelques-unes, concernant notamment la mise en œuvre de ces fonds. Pour ma part, je mentionnerai le doublement de la dotation des fonds structurels, qui est, à vrai dire, l'élément principal de la réforme. Cette mesure est, bien sûr, très positive puisque la dotation des fonds atteindra 12,9 milliards d'ECU en 1992, soit 25 p. 100 du budget de la communauté. Mais, madame le ministre, est-ce suffisant dans la mesure où, on le sait, cela ne représentera que 0,3 p. 100 du P.I.B. communautaire ?

D'une manière générale, ne pensez-vous pas que dans les années qui viennent, il nous faudra aller plus loin dans la définition et dans la mise en œuvre d'une véritable politique européenne d'aménagement du territoire, dotée de moyens importants ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre des affaires européennes.** Monsieur le député, votre question appelle plusieurs réponses puisqu'elle comporte plusieurs volets.

D'abord, faudra-t-il une politique européenne d'aménagement du territoire ? Oui, certainement, ce sera souhaitable. Il n'en existe pas pour le moment. Cependant, je dois souligner que notre préoccupation d'intégrer les réseaux va dans ce sens. A l'avenir les politiques nationales d'aménagement du territoire national, en particulier la nôtre, devront tenir compte, bien davantage que par le passé, de l'environnement européen. La discussion du prochain contrat de plan Etat-régions, en particulier, devra se fonder, je le pense, sur un certain nombre de critères non seulement nationaux mais également communautaires.

Pour les politiques structurelles, la commission invite de fait les Etats membres à traiter de façon prioritaire certains dossiers, par exemple ceux qui concernent les grandes infrastructures de transport, l'aménagement de l'espace rural, la politique de la forêt. On pourrait citer plusieurs exemples du même type. C'est pour donner plus de cohérence à cette politique que j'ai demandé à la commission de réfléchir à une politique communautaire portant sur ces réseaux. Il s'agit de mettre en complémentarité, en cohérence, des atouts qui existent dans chacun de nos pays, de manière à mieux articuler ce qui devrait devenir une politique européenne d'aménagement du territoire. Naturellement, on peut toujours regretter que les fonds soient insuffisants : mais, je pense que le concept doit évoluer en priorité et que les fonds, probablement, comme d'habitude, suivront.

Lorsque l'on a doublé les fonds structurels, c'était naturellement dans l'idée de venir en aide en priorité aux régions défavorisées : c'était une vision importante, intéressante, mais, naturellement, un peu sommaire des nécessités. A l'avenir, nous devons affiner notre façon de voir les choses, et lorsque nous déciderons des dépenses, adapter celles-ci à des programmes élaborés de manière beaucoup plus précise.

D'ailleurs, à l'initiative de M. Chêrèque, ministre délégué chargé de l'aménagement du territoire, une séance de travail aura lieu avec l'ensemble des ministres de l'Europe chargés de ces dossiers. Votre question est tout à fait d'actualité, monsieur le député. Le thème de cette réunion, qui aura lieu à Nantes les 24 et 25 novembre prochains, sera le développement régional dans l'Europe sans frontières. Ses travaux se dérouleront autour des réseaux européens de communication, au sens large, de la coopération transfrontalière et de l'évolu-

tion dans les villes. Votre question est tout à fait au cœur des préoccupations que nous avons actuellement au niveau du conseil.

**M. Jean-Marie Cambacérès et M. Marc Dolez.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Bachy.

**M. Jean-Paul Bachy.** Madame le ministre, un collègue disait tout à l'heure : « L'Europe sera sociale ou ne sera pas. » Je suis entièrement d'accord avec cette affirmation qui reflète une question que l'on pourrait poser en d'autres termes : Comment passer de l'Europe des capitaux à l'Europe des hommes ?

Le prochain conseil des ministres européens va examiner un projet de charte des droits sociaux. C'est important et, pour ma part, je n'accepte pas le procès intenté *a priori* à ce texte au motif qu'il serait un chiffon de papier. Car, il convient de s'en souvenir, depuis des années les organisations représentatives du monde du travail en Europe, notamment la confédération européenne des syndicats, réclament une charte des droits sociaux minimum.

Cela dit, même si le projet de charte est solennel, ce n'est toujours qu'un texte, et l'essentiel reste bien l'application qui en sera faite. Que demain le Portugal se trouve au niveau de protection sociale dont s'est doté un pays comme le Danemark, nul ne l'imagine ! Mais, chacun le sait aussi, si demain on nivelait par le bas, en déréglementant à tout va, on risquerait de créer sur le marché du travail des déséquilibres et un chaos considérables susceptibles d'être très préjudiciables au fonctionnement harmonieux du grand marché.

Vous nous avez parlé tout à l'heure, madame le ministre, dans votre intervention, des intentions de la Commission qui voudrait mettre en place un certain nombre de mesures législatives et s'engager sur un programme d'action. Vous nous avez vous-même cité deux ou trois thèmes qui pouvaient inspirer ce document. Je pense notamment à tout ce qui touche à la formation professionnelle et au droit des sociétés, plus exactement à la possibilité pour les salariés de bénéficier d'une information et d'une consultation dans le cadre d'une réforme du droit des sociétés en Europe.

Comment comptez-vous ou plutôt comment la présidence française compte-t-elle traduire en actes cette charte des droits sociaux et relayer les propositions que la Commission pourra faire ? A mon sens, un certain nombre de questions très concrètes se posent. En tout cas, elles nous sont posées, en France, s'agissant par exemple des moyens de limiter la progression extraordinaire de l'emploi précaire, de résoudre les problèmes du temps de travail, ou de mettre en œuvre les programmes d'insertion des jeunes dans la vie active.

Il est important que, sur ces différents sujets, la présidence française formule certaines propositions ou, en tout cas, définisse quelques perspectives pour les mois et les années qui viennent.

Je souhaiterais, madame le ministre, que vous nous fassiez part de vos intentions en ce domaine, notamment dans la perspective du prochain conseil des ministres des affaires sociales.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre des affaires européennes.** Monsieur le député, je vous remercie de cette question intéressante et je vais tenter d'approfondir les indications que j'ai déjà données à l'Assemblée.

La charte proposée par la Commission est effectivement un texte qui sera présenté au sommet de Strasbourg où il sera vraisemblablement approuvé par onze pays. On aurait certes pu obtenir l'accord des douze si ce texte avait été très édulcoré, mais telle n'était pas notre intention.

Je tiens d'ailleurs à rappeler que la charte sociale ne concerne pas particulièrement les problèmes de protection sociale - allocations, prestations familiales, etc. - qui sont traités de façon extrêmement variée dans les différents pays de la Communauté et que l'on ne peut uniformiser par le haut, comme nous le voudrions. En fait elle porte essentiellement sur les questions relatives au travail : conditions de travail, droit du travail, réaffirmation des droits des travailleurs, concertation, formation et information, bref, tous les problèmes qui régissent les relations à l'intérieur des entreprises qu'elles soient nationales ou plurinationales, c'est-à-dire implantées dans plusieurs pays.

Sur le plan juridique, il est évident que, cette charte étant un texte, elle ne peut, même si elle est intéressante, même si elle est ferme, détailler tous les aspects juridiques de la question. Il sera ensuite nécessaire que la Commission prenne, sur la base de ce texte, un certain nombre de décisions et de directives. Nous nous acheminons donc vers un travail long et difficile pour élaborer des textes qui, prioritairement sur ces problèmes de travail, puissent constituer un cadre juridique satisfaisant pour l'ensemble des travailleurs de la Communauté.

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Noëlle Lienemann.

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Madame le ministre, ma question est relative à la politique de l'environnement.

Dans votre intervention, vous avez fait état de vos intentions concernant l'agence européenne de l'environnement en précisant quelque peu ses objectifs et ses missions. Ma question tend plutôt à vous demander de compléter notre information en nous indiquant le mode d'organisation que vous imaginez pour cette agence, d'abord quant aux différents partenaires concernés, je pense à des pays de l'Europe de l'Est ou à certains pays de l'A.E.L.E. Par ailleurs, envisagez-vous de confier au Parlement européen le choix de la représentation des Etats membres au conseil d'administration de l'agence ? Personnellement, je souhaiterais que cette assemblée y soit directement associée.

Je voudrais également connaître vos propositions relatives au financement et aux moyens matériels et techniques dont pourrait disposer cette agence.

Enfin, je désirerais savoir si d'autres initiatives françaises seront prises sous votre présidence en matière d'environnement, je pense en particulier au problème des nitrates ou aux pollutions atmosphériques auxquelles vous avez déjà fait référence.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre des affaires européennes.** L'environnement est au cœur des préoccupations de la présidence française et nous voulons poursuivre l'action engagée sur différents terrains : pollution automobile, emballages plastiques, nitrates dans les eaux souterraines notamment.

Nous continuerons à travailler en matière de développement des programmes de recherche sur la protection de l'atmosphère - à la suite de la réunion de La Haye -, de prise en compte des risques majeurs naturels et technologiques, de gestion de l'espace, ainsi que sur les problèmes d'occupation des sols, sur les liens entre environnement et agriculture, sur les problèmes du littoral, etc.

Nous souhaitons également renforcer la coopération sur certains thèmes, en particulier sur les problèmes Nord-Sud, afin de lutter contre la désertification et pour la protection des forêts tropicales. Nous voulons aussi renforcer le dialogue avec l'Est, car les problèmes de pollution sont considérables.

A propos de l'agence de l'environnement dont vous avez parlé, je veux répéter que, dans notre esprit, il s'agit d'une structure légère. Il n'est nullement question de créer une bureaucratie supplémentaire composée d'un nombre variable, généralement inflationniste, de chercheurs. Cette structure légère devrait donner des orientations pour faire travailler les laboratoires existant dans les différents pays de la Communauté afin que, sur leurs rapports, les autorités communautaires, les Etats membres et les parlementaires puissent prendre des décisions et définir des actions fondées sur des analyses véritablement scientifiques, ce qui manque beaucoup trop à l'heure actuelle.

Quels seront les partenaires ? Il s'agira naturellement d'abord des Etats membres de la Communauté, mais il est évident qu'il faudra passer des accords avec les pays de l'A.E.L.E. et avec les pays de l'Est. Cependant nous souhaitons commencer par les Etats de la Communauté.

Puisque vous m'avez interrogée à ce sujet, je vous indique que plusieurs initiatives ont été prises sous la présidence française ou un peu avant. J'ai déjà mentionné la réunion de La Haye. Je vous rappelle que c'est une initiative du président Delors qui a lancé l'agence pour l'environnement, ce qui constitue une initiative extrêmement importante. Elle permettra de concrétiser un effort, d'empêcher des campagnes de se dérouler d'une manière un peu anarchique et de tirer le meilleur parti de nos ressources intellectuelles et matérielles

afin d'obtenir de meilleurs résultats en matière de prévention de la pollution, de lutte contre la pollution et d'analyse des risques de la société industrielle. (« Très bien » ! sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Garmendia.

**M. Pierre Garmendia.** Madame le ministre, l'Europe de 1993 ne se fera pas sans la participation de ses 320 millions de citoyens. Le Président de la République l'a affirmé : l'Europe des citoyens est un élément essentiel de la construction communautaire. Cela suppose un certain nombre d'avancées démocratiques et sociales. Je pense à la future charte sociale européenne - vous venez d'en parler -, à la reconnaissance des diplômes, à la formation et à l'échange des jeunes, à la libre circulation des personnes.

Pouvez-vous nous indiquer, madame le ministre, quelles initiatives la France compte prendre pour mettre en place une communauté de 320 millions de citoyens ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre des affaires européennes.** C'est une très vaste question, monsieur le député, à laquelle j'ai déjà apporté des éléments de réponse lors de mon intervention et à l'occasion des réponses que j'ai données à plusieurs parlementaires.

Ainsi que nous l'avons souvent affirmé, l'Europe des citoyens doit connaître une progression qui est tout à fait nécessaire. J'ai déjà évoqué les accords de Schengen, qui concernent cinq Etats de la Communauté ; ils doivent constituer une sorte de laboratoire permettant de mesurer les difficultés considérables qui naîtront de la suppression des frontières. Ces difficultés sont de plusieurs ordres et, si elles tiennent à des questions de sécurité - drogue et autres -, elles sont également liées à notre souci de respecter les citoyens et de veiller à la liberté des personnes.

Ces problèmes sont en voie d'être surmontés, et une convention pourra être signée avant la fin de l'année sur les accords de Schengen et mise en œuvre dès le début de l'année prochaine avec certains allègements aux frontières. Cela devrait être de nature à frapper l'opinion publique en montrant très concrètement que des aménagements interviennent.

Naturellement, l'Europe des citoyens ne s'arrête pas là. D'autres groupes de travail œuvrent au sein de l'Europe des Douze pour détecter les difficultés, à la lumière de ce qui se fait dans le laboratoire de Schengen, et tenter d'y apporter des remèdes afin que l'ouverture des frontières se passe sans heurts et sans susciter des problèmes que l'on aurait pu ignorer jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1993.

L'Europe des citoyens se traduit également dans les projets concernant les échanges d'étudiants - Comett, Erasmus, Lingua - comme dans ceux qui favorisent la circulation de l'information. Il y a encore des projets et des réalisations dans le domaine de la culture et de l'audiovisuel, en particulier avec des programmes franco-allemands, qui permettent l'échange des moyens et des messages culturels.

Toutefois, cette Europe des citoyens ne se bâtera pas s'il n'y a pas une incitation forte à l'apprentissage des langues. Vous savez que le Gouvernement français a pris des dispositions en ce sens. D'autres gouvernements le font. L'idée d'apprendre, dès l'enseignement primaire, deux langues vivantes, de manière à pouvoir faciliter les échanges, est l'une des actions qui nous paraît parmi les plus importantes.

Vous pouvez en tout cas être assuré, monsieur le député, que le Gouvernement ne perd pas de vue, loin de là, les problèmes de l'Europe des citoyens, sur lesquels j'ai eu l'occasion de m'exprimer plusieurs fois aujourd'hui. Les efforts seront bien évidemment poursuivis sous la présidence française et au-delà. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne « Affaires étrangères », dont les votes avaient été précédemment réservés.

#### ÉTAT B

*Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)*

« Titre III : 238 658 279 francs ;

« Titre IV : 452 421 500 francs. »

#### ÉTAT C

*Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)*

#### TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 370 400 000 francs ;  
« Crédits de paiement : 147 750 000 francs. »

#### TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 235 000 000 francs ;  
« Crédits de paiement : 92 500 000 francs. »

Je mets aux voix le titre III de l'état B.  
Je suis saisi par le groupe du Rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public.  
Le scrutin est annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?  
Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	567
Nombre de suffrages exprimés .....	429
Majorité absolue .....	215

Pour l'adoption .....	282
Contre .....	147

L'Assemblée nationale a adopté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Bravo !

Je mets aux voix le titre IV de l'état B.

Je suis saisi par le groupe du Rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...  
Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	567
Nombre de suffrages exprimés .....	445
Majorité absolue .....	223

Pour l'adoption .....	281
Contre .....	164

L'Assemblée nationale a adopté.

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.*)

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.*)

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des affaires européennes.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

## DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

**M. le président.** J'ai reçu de M. le président du Conseil constitutionnel le texte de la décision du Conseil constitutionnel du 7 novembre 1989 déclarant que la loi relative à l'immunité parlementaire est contraire à la Constitution.

Cette décision sera publiée au *Journal officiel*.

## DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI D'HABILITATION ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi d'habilitation adopté par le Sénat relatif à l'adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 979, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

## DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence, renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 978, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

## DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION REJETÉ PAR LE SÉNAT

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, le texte du projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 adopté par l'Assemblée nationale et qui a fait l'objet d'un vote de rejet par le Sénat, après déclaration d'urgence, au cours de la séance du 7 novembre 1989.

Le texte du projet de loi rejeté sera imprimé sous le n° 980, distribué et renvoyé à la commission de la défense nationale et des forces armées.

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à dix heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990, n° 895 (rapport n° 920 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Premier ministre : Environnement.

Annexe n° 31 - M. Michel Barnier, rapporteur spécial : avis n° 925, tome XIV, de M. Georges Colin, au nom de la commission de la production et des échanges.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990, n° 895 (rapport n° 920 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Départements et territoires d'outre-mer.

Annexe n° 9 - M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial : avis n° 924, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République : tome I. - Départements d'outre-mer, de M. Jean-Pierre Lapaire ; tome II. - Territoires d'outre-mer, de M. Jean-Paul Virapoullé ; avis n° 925, tome III, de M. Guy Malandain, au nom de la commission de la production et des échanges.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée, le mercredi 8 novembre 1989, à zéro heure cinquante-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER

## ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Réunion du mardi 7 novembre 1989

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 16 novembre 1989 inclus a été ainsi fixé :

**Mardi 7 novembre 1989, le soir, à vingt et une heures trente :**

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990 (nos 895, 920, 921 à 925).

Affaires européennes (suite).

**Mercredi 8 novembre 1989 :**

Le matin, à dix heures :

Premier ministre :

Environnement.

L'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Départements et territoires d'outre-mer.

**Jeudi 9 novembre 1989, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :**

Industrie et aménagement du territoire :

Industrie.

Aménagement du territoire.

Commerce et artisanat.

**Vendredi 10 novembre 1989, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :**

Solidarité, santé et protection sociale.

**Lundi 13 novembre 1989, le matin, à dix heures, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :**

Education nationale :

Jeunesse et sports.

Intérieur.

**Mardi 14 novembre 1989, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :**

Culture et communication :

Culture.

Postes, télécommunications et espace.

**Mercredi 15 novembre 1989, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :**

Légion d'honneur et ordre de la Libération.

Justice.

Economie, finances et budget :

Charges communes.

Services financiers.

Comptes spéciaux du Trésor et taxes parafiscales.

Imprimerie nationale.

Monnaies et médailles.

• **Jeudi 16 novembre 1989**, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Articles non rattachés.

Seconde délibération.

Vote sur l'ensemble.

# ANNEXES AU PROCES-VERBAL

## de la 3<sup>e</sup> séance

### du mardi 7 novembre 1989

#### SCRUTIN (N° 202)

sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1990  
(budget des affaires étrangères : moyens des services)

Nombre de votants .....	567
Nombre de suffrages exprimés .....	429
Majorité absolue .....	215

Pour l'adoption .....	282
Contre .....	147

L'Assemblée nationale a adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe socialiste (272) :

*Pour* : 272.

##### Groupe R.P.R. (131) :

*Contre* : 113.

*Abstentions volontaires* : 13. - MM. Gautier Audinot, Patrick Balkany, André Béthiot, Jean-Charles Cavallé, Olivier Dassault, Jean-Marie Demange, Christian Estrosi, Jean-Michel Ferrand, Edouard Frédéric-Dupont, Pierre-Rémy Houssin, Jean-François Mancel, Nicolas Sarkozy et Léon Vachet.

*Non-votants* : 5. - Mme Martine Daugreilh, MM. Eric Doligé, Jean de Lipkowski, Claude-Gérard Marcus et Robert Pandraud.

##### Groupe U.D.F. (88) :

*Pour* : 1. - M. Jean-Marie Caro.

*Contre* : 4. - MM. Jean Brocard, Robert Cazalet, Willy Diméglio et Denis Jacquat.

*Abstentions volontaires* : 81.

*Non-votant* : 1. - M. Jean Bégault.

*Excusé* : 1. - M. Pierre Merli.

##### Groupe U.D.C. (41) :

*Pour* : 2. - MM. Loïc Bouvard et Jean-Marie Daillet.

*Abstentions volontaires* : 39.

##### Groupe communiste (26) :

*Contre* : 26.

##### Non-inscrits (16) :

*Pour* : 7. - MM. Michel Carlelet, Alexandre Léontieff, Jean-Pierre Luppi, Claude Miqueu, Bernard Taple, Emile Vernaudon et Aloyse Warhouver.

*Contre* : 4. - MM. Elie Hoarau, Mme Yann Plat, MM. Maurice Sergheraert et Christian Spiller.

*Abstentions volontaires* : 5. - MM. Léon Bertrand, Serge Franchis, Alexis Pota, Jean Royer et André Thlen Ah Koon.

#### Ont voté pour

##### MM.

Maurice  
Adevah-Pœuf  
Jean-Marie Alaïze  
Mme Jacqueline Alquier  
Jean Anciant  
Robert Anselin  
Henri d'Attilio  
Jean Auroux  
Jean-Yves Autexier  
Jean-Marc Ayrault  
Jean-Paul Bachy  
Jean-Pierre Baeumler  
Jean-Pierre Balduyck  
Jean-Pierre Balligand  
Gérard Bapt  
Régis Barailla  
Claude Barande  
Bernard Bardin  
Alain Barrau  
Claude Bartolone  
Philippe Bassinet  
Christian Bataille  
Jean-Claude Bateau  
Umberto Battist  
Jean Beaufrils  
Guy Bèche  
Jacques Becq  
Roland Beix  
André Bellon  
Jean-Michel Belorgey  
Serge Beltrame  
Georges Benedetti  
Jean-Pierre Bequet  
Michel Bérégovoy  
Pierre Bernard  
Michel Berson  
André Billardon  
Bernard Bioulac  
Jean-Claude Blin  
Jean-Marie Bockel  
Jean-Claude Bois  
Gilbert Bonnemaïson  
Alain Bonnet  
Augustin Bonrepaux  
André Borel  
Mme Huguette Bouchardeau  
Jean-Michel Boucheron  
(Charente)  
Jean-Michel Boucheron  
(Ille-et-Vilaine)  
Jean-Claude Boulard  
Jean-Pierre Bouquet  
Pierre Bourguignon  
Loïc Bouvard  
Jean-Pierre Braine  
Pierre Brana  
Mme Frédérique Brélin  
Maurice Briand

Alain Brune  
Mme Denise Cacheux  
Jean-Paul Calloud  
Alain Calmat  
Jean-Marie Cambacérés  
Jean-Christophe Cambadélis  
Jacques Cambolive  
André Capet  
Jean-Marie Caro  
Roland Carraz  
Michel Carlelet  
Bernard Carton  
Elie Castor  
Laurent Cathala  
Bernard Cauvin  
René Cazenave  
Aimé Césaire  
Guy Chaufrault  
Jean-Paul Chanteguet  
Bernard Charles  
Marcel Charmant  
Michel Charzat  
Guy-Michel Chauveau  
Daniel Chevallier  
Didier Chouat  
André Clerc  
Michel Coffineau  
François Colcombet  
Georges Colin  
Michel Crépeau  
Jean-Marie Daillet  
Mme Martine David  
Jean-Pierre Defontaine  
Marcel Dehoux  
Jean-François Delahais  
André Delattre  
André Delehedde  
Jacques Delhy  
Albert Denvers  
Bernard Derosier  
Freddy Deschaux-Beaume  
Jean-Claude Dessein  
Michel Destot  
Paul Dhaille  
Mme Marie-Madeleine Diulangard  
Michel Dinet  
Marc Dolez  
Yves Dolio  
René Dosière  
Raymond Douyère  
Julien Dray  
René Drouin  
Claude Ducert  
Pierre Ducout  
Jean-Louis Dumont  
Dominique Dupilet  
Yves Durand  
Jean-Paul Durieux

Paul Duvaléix  
Mme Janine Ecochard  
Henri Emmanuelli  
Pierre Esteye  
Laurent Fabius  
Albert Facou  
Jacques Fiery  
Jacques Floch  
Pierre Forgues  
Raymond Forni  
Alain Fort  
Jean-Pierre Fourré  
Michel François  
Georges Frêche  
Michel Fromet  
Claude Gaits  
Claude Galametz  
Bertrand Gallet  
Dominique Gambier  
Pierre Garmendia  
Marcel Garrouste  
Kamillo Gara  
Jean-Yves Gateaud  
Jean Gatel  
Claude Germon  
Jean Giovannelli  
Joseph Gourmelon  
Hubert Guoze  
Gérard Guozes  
Léo Grézar  
Jean Guigné  
Jacques Guyard  
Charles Hernu  
Edmond Hervé  
Pierre Hiard  
François Hollande  
Roland Huguet  
Jacques Huyghues  
des Etages  
Gérard Istace  
Mme Marie Jacq  
Frédéric Jalton  
Jean-Pierre Joseph  
Noël Joséphe  
Charles Josselin  
Alain Journet  
Jean-Pierre Kuchaida  
André Labarrère  
Jean Laborde  
Jean Lacombe  
Pierre Lagorce  
Jean-François Lamarque  
Jérôme Lambert  
Michel Lambert  
Jean-Pierre Lapaire  
Claude Laréal  
Dominique Lariffa  
Jean Laurain  
Jacques Lavédrine  
Gilbert Le Bris  
Mme Marie-France Lecuir

Jean-Yves Le Déaut  
Jean-Yves Le Drian  
Jean-Marie Leduc  
Robert Le Foll  
Bernard Lefranc  
Jean Le Garrec  
Jean-Marie Le Guen  
André Lejeune  
Georges Lemoine  
Guy Levigne  
Alexandre Léontieff  
Roger Léron  
Alain Le Vern  
Mme Marie-Noëlle  
Lienemann  
Claude Lise  
Robert Loidi  
François Looche  
Guy Lorainot  
Jeanny Lorgeoux  
Maurice  
Louis-Joseph-Dogné  
Jean-Pierre Luppé  
Bernard Madrelle  
Jacques Mahéas  
Guy Malandain  
Martin Malvy  
Thierry Maudou  
Philippe Marchand  
Mme Gilberte  
Maria-Moskovitz  
Roger Mas  
René Massat  
Marius Masse  
François Massot  
Didier Mathus  
Pierre Mauroy  
Louis Mermaz  
Pierre Métais

Charles Metzinger  
Louis Mexandeau  
Henri Michel  
Jean-Pierre Michel  
Didier Migaud  
Mme Hélène Mignon  
Claude Miqueu  
Gilbert Mitterrand  
Marcel Mocœur  
Guy Monjalou  
Gabriel Montchamont  
Mme Christiane Mora  
Bernard Nayral  
Alain Neri  
Jean-Paul Nunzi  
Jean Oehler  
Pierre Ortel  
François Patriat  
Jean-Pierre Pénicaut  
Jean-Claude Peyronnet  
Michel Pezet  
Christian Pierret  
Yves Pillet  
Charles Pistre  
Jean-Paul Planchou  
Bernard Poigoant  
Maurice Pourchoo  
Jean Froux  
Jean-Jack Queyranne  
Guy Ravier  
Alfred Recours  
Daniel Reiner  
Alain Richard  
Jean Rigal  
Gaston Rimareix  
Roger Rinchet  
Alain Rodet  
Jacques  
Roger-Machart

Mme Yvette Roudy  
René Rouquet  
Mme Ségolène Royal  
Michel Sainte-Marie  
Philippe Sanmarco  
Jean-Pierre Santa Cruz  
Jacques Santrot  
Michel Sapin  
Gérard Saumade  
Robert Sayg  
Bernard Schreiner  
(Yvelines)  
Roger-Gérard  
Schwartzenberg  
Robert Schwint  
Patrick Seve  
Henri Sicre  
Dominique  
Strauss-Kahn  
Mme Marie-Joséphine  
Sublet  
Michel Suchod  
Jean-Pierre Sueur  
Bernard Tapie  
Yves Taverrier  
Jean-Michel Testu  
Pierre-Yvon Trémel  
Edmond Vacant  
Daniel Vaillant  
Michel Vauzelle  
Emile Vermaudon  
Joseph Vidal  
Yves Vidal  
Alain Vidalies  
Alain Vivien  
Marcel Wacheux  
Aloïse Warhouver  
Jean-Pierre Worms  
Emile Zuccarelli.

Maurice Serghersert  
Christian Spiller  
Jean Tardito  
Michel Terrot  
Fabien Thiémé

Jean-Claude Thomas  
Jean Tiberi  
Jacques Touban  
Georges Tranchant  
Jean Uberschlag

Jean Vallex  
Théo Vial-Massat  
Robert-André Vivien  
Roland Vuillaume.

### Se sont abstenus volontairement

#### MM.

Edmond Alphandéry  
François d'Aubert  
Gautier Audinot  
Patrick Balkany  
Raymond Barre  
Jacques Barrot  
Henri Bayard  
François Bayrou  
René Beaumont  
André Berthol  
Léon Bertrand  
Claude Birraux  
Jacques Blanc  
Roland Blum  
Bernard Bosson  
Jean Bousquet  
Mme Christine Boutin  
Jean-Guy Branger  
Jean Briane  
Albert Brochard  
Jean-Charles Cavaillé  
Hervé de Charette  
Georges Chavanes  
Paul Chollet  
Pascal Clément  
Daniel Colin  
Louis Colombani  
Georges Colombier  
René Couanau  
Yves Coussain  
Jean-Yves Cozan  
Olivier Dassaull  
Francis Delattre  
Jean-Marie Demange  
Jean-François Deniau  
Léonce Deprez  
Jean Desanlis  
Jacques Dominati  
Maurice Doussel  
Adrien Durand  
Georges Durand  
Bruno Durieux  
Charles Ehrmann  
Christian Estrosi  
Hubert Falco  
Jacques Farran  
Jean-Michel Ferrand

Charles Fèvre  
Jean-Pierre Foucher  
Serge Franchis  
Edouard  
Frédéric-Dupoat  
Yves Fréville  
Jean-Paul Fuchs  
Claude Gaillard  
Gilbert Gantier  
René Garrec  
Claude Gatignol  
Francis Geng  
Germain Geogewin  
Edmond Gerrer  
François-Michel  
Gonoot  
Gérard Grignon  
Hubert Grimaud  
Alain Grivotteray  
Ambroise Guéllac  
Jean-Yves Haby  
François d'Harcourt  
Pierre-Rémy Houssin  
Xavier Hunault  
Jean-Jacques Hyst  
Mme Bernadette  
Isaac-Sibille  
Michel Jacquemin  
Henry Jean-Baptiste  
Jean-Jacques Jegou  
Aimé Kergruis  
Christian Kert  
Emile Koehl  
Jean-Philippe  
Lachenaud  
Marc Laffineur  
Alain Lamassoure  
Edouard Landrain  
François Léotard  
Pierre Lequiller  
Roger Lestas  
Maurice Ligot  
Gérard Longuet  
Alain Madelin  
Jean-François Mancel  
Raymond Marcellin  
Gilbert Mathieu  
Joseph-Henri  
Maujollan du Gasset

Alain Mayoud  
Pierre Méhaignerie  
Georges Mesmin  
Philippe Mestre  
Michel Meylan  
Pierre Micaux  
Charles Millon  
Mme Louise Moreau  
Alain Moyne-Bressand  
Jean-Marc Nesme  
Michel d'Ornano  
Arthur Paecht  
Mme Monique Papon  
Michel Pelchat  
Jean-Pierre de Peretti  
della Rocca  
Francisque Perrut  
Jean-Pierre Phlibert  
Ladislav Poniatowski  
Alexis Pota  
Jean-Luc Preeł  
Jean Proriot  
Marc Reyman  
Jean Rigaud  
Gilles de Robien  
François Rochebloine  
André Rossi  
Jesé Rossi  
André Rossinot  
Jean Royer  
Francis Saint-Ellier  
Rudy Salles  
André Santini  
Nicolas Sarkozy  
Jean Seillinger  
Bernard Stasi  
Paul-Louis Tenaillon  
André Thien Ah Koon  
Léon Yachet  
Philippe Yasseur  
Cédrac Vignoble  
Philippe de Villiers  
Jean-Paul Virapoullé  
Michel Voisin  
Jean-Jacques Weber  
Pierre-André Wiltzer  
Adrien Zeller.

### Ont voté contre

Mme Michèle  
Alliot-Marie  
MM.  
René André  
Gustave Ansart  
François Asensi  
Philippe Auberger  
Emmanuel Aubert  
Pierre Bachelet  
Mme Roselyne  
Bachelot  
Edouard Balladur  
Claude Barate  
Michel Barnier  
Mme Michèle Barzach  
Jacques Baumel  
Pierre de Benouville  
Christian Bergelin  
Marcelin Berthelot  
Jean Besson  
Alain Bocquet  
Franck Borotra  
Bruno Bourg-Broc  
Jacques Boyon  
Jean-Pierre Brard  
Jean Brocard  
Louis de Broissla  
Jacques Brunhes  
Christian Cabal  
Mme Nicole Catala  
Robert Cazalet  
Richard Cazenave  
Jacques  
Chaban-Delmas  
Jean-Yves Chamard  
Jean Charbonnel  
Jean-Paul Charie  
Serge Charies  
Jean Charroppin  
Gérard Chasseguet  
Jacques Cillrac  
Michel Colatrat  
Alain Cousin  
Jean-Michel Couve  
René Couvelanes  
Henri Cug  
Bernard Debré  
Jean-Louis Debré

Arthur Dehazine  
Jean-Pierre Delalaude  
Xavier Deniau  
Alain Devaquet  
Patrick Devedjian  
Claude Dhinnin  
Willy Diméglio  
Guy Druet  
Jean-Michel  
Dubernard  
Xavier Dugoin  
André Duroméa  
André Durr  
Jean Falala  
François Fillon  
Robert Galley  
Henri de Gastines  
Jean de Gaulle  
Jean-Claude Gayssot  
Michel Girard  
Jean-Louis Gosseuff  
Jacques Godfrain  
Pierre Goldberg  
Georges Gorse  
Roger Gouhier  
Daniel Goulet  
François  
Grussemeier  
Olivier Guichard  
Lucien Guichon  
Georges Hage  
Guy Hermier  
Elie Hourau  
Mme Elisabeth Hubert  
Michel Inchauspé  
Mme Muguette  
Jacqualat  
Denis Jacquat  
Alain Jonemann  
Didier Julia  
Alain Juppé  
Gabriel Kasperelt  
Jean Kliffer  
Claude Labbé  
Jacques Laffleur  
André Lajoinie  
Jean-Claude Lefort  
Philippe Legras  
Auguste Legros

Daniel Le Meur  
Gérard Léonard  
Arnaud Lopercq  
Jacques Limouzy  
Paul Lombard  
Georges Marchais  
Jacques Masdeu-Arus  
Jean-Louis Masson  
Pierre Mauger  
Pierre Mazeaud  
Mme Lucette  
Michaux-Chevy  
Jean-Claude Mignon  
Gilbert Millet  
Charles Miossec  
Robert Montdargent  
Ernest Moutoussamy  
Maurice  
Nénou-Pwataho  
Michel Noir  
Roland Nungesser  
Patrick Ollier  
Charles Paccou  
Mme Françoise  
de Panafieu  
Mme Christiane Papon  
Pierre Pasquini  
Dominique Perben  
Régis Perbet  
Michel Péricard  
Alain Peyrefitte  
Mme Yann Piat  
Louis Pierna  
Etienne Pinte  
Bernard Pons  
Robert Poujade  
Eric Raoult  
Pierre Raynal  
Jean-Luc Reitzer  
Lucien Richard  
Jacques Rimbault  
Jean-Paul  
de Rocca Serra  
Antoine Rufenacht  
Mme Suzanne  
Sauvalgo  
Bernard Schreiner  
(Bas-Rhin)  
Philippe Séguin

### N'ont pas pris part au vote

M. Jean Bégault, Mme Martine Daugreilh, MM. Eric Doligé, Jean de Lipkowski, Claude-Gérard Marcus et Robert Pandraud.

### Excusé ou absent par congé

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement.)

M. Pierre Merli.

### Mise au point au sujet du présent scrutin

M. Alexis Pota, porté comme « s'étant abstenu volontairement », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

## SCRUTIN (N° 203)

sur le titre IV de l'état B du projet de loi de finances pour 1990  
(budget des affaires étrangères : interventions publiques.)

Nombre de votants .....	567
Nombre de suffrages exprimés .....	445
Majorité absolue .....	223

Pour l'adoption .....	281
Contre .....	164

L'Assemblée nationale a adopté.

## ANALYSE DU SCRUTIN

### Groupe socialiste (272) :

*Pour* : 272.

### Groupe R.P.R. (131) :

*Contre* : 126.

*Non-votants* : 5. - MM. Jacques Chaban-Delmas, Jean-Louis Goadouff, Gabriel Kasperleit, Jean de Lipkowski et Charles Miossec.

### Groupe U.D.F. (98) :

*Pour* : 1. - M. Jean-Marie Caro.

*Contre* : 3. - MM. Xavier Hunault, Roger Lestas et Marc Reymann.

*Abstentions volontaires* : 82.

*Non-votant* : 1. - M. Jean Bégault.

*Excusé* : 1. - M. Pierre Merli.

### Groupe U.D.C. (41) :

*Pour* : 1. - M. Loïc Bouvard.

*Contre* : 1. - Mme Christine Boutin.

*Abstentions volontaires* : 39.

### Groupe communiste (26) :

*Contre* : 26.

### Non-inscrits (16) :

*Pour* : 7. - MM. Michel Carlet, Alexandre Léontieff, Jean-Pierre Luppi, Claude Miquieu, Bernard Tapie, Emile Vernaudeau et Aloyse Warhouver.

*Contre* : 8. - MM. Léon Bertrand, Elie Hoarau, Mme Yann Plat, MM. Alexis Pota, Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spiller et André Thien Ah Koon.

*Abstention volontaire* : 1. - M. Serge Franchis.

### Ont voté pour

MM.

Maurice  
Adevah-Pauf  
Jean-Marie Alaize  
Mme Jacqueline  
Alquier  
Jean Anclant  
Robert Anselin  
Henri d'Attilio  
Jean Auroux  
Jean-Yves Autexler  
Jean-Marc Ayrault  
Jean-Paul Bachy  
Jean-Pierre Baeumier  
Jean-Pierre Balduyck  
Jean-Pierre Ballgand  
Gérard Bapt  
Régis Barailla  
Claude Barande  
Bernard Bardin  
Alain Barrau  
Claude Bartolone  
Philippe Bassinet  
Christian Bataille  
Jean-Claude Batsux  
Umberto Battist  
Jean Beaufills  
Guy Béche  
Jacques Becq  
Roland Beix  
André Belion  
Jean-Michel Belorgey  
Serge Beltrame  
Georges Benedetti  
Jean-Pierre Bequet  
Michel Bérégovoy  
Pierre Bernard  
Michel Besson  
André Billardon  
Bernard Bioulac  
Jean-Claude Billa  
Jean-Marie Rochel  
Jean-Claude Bols

Gilbert Bonnemaïson  
Alain Bonnet  
Augustin Bonrepaux  
André Borel  
Mme Huguette  
Bouchardeau  
Jean-Michel  
Boucheron  
(Charente)  
Jean-Michel  
Boucheron  
(Ile-et-Vilaine)  
Jean-Claude Boulard  
Jean-Pierre Bouquet  
Pierre Bourguignon  
Loïc Bouvard  
Jean-Pierre Braine  
Pierre Brana  
Mme Frédérique  
Bredin  
Maurice Brland  
Alain Brune  
Mme Denise Cacheux  
Jean-Paul Calloud  
Alain Calmat  
Jean-Marie Cambacérés  
Jean-Christophe  
Cambadells  
Jacques Cambolive  
André Capet  
Jean-Marie Caro  
Roland Carraz  
Michel Carlet  
Bernard Carton  
Elie Castor  
Laurent Cathala  
Bernard Cauvin  
René Cazenave  
Aimé Césaire  
Guy Chanfrault  
Jean-Paul Chanteguet  
Bernard Charles

Marcel Charmant  
Michel Charzat  
Guy-Michel Chauveau  
Daniel Chevallier  
Didier Chouat  
André Clert  
Michel Coffineau  
François Colombet  
Georges Colin  
Michel Crépeau  
Mme Martine David  
Jean-Pierre  
Defontaine  
Marcel Dehoux  
Jean-François  
Delahais  
André Delaitre  
André Delehedde  
Jacques Delhy  
Albert Denvers  
Bernard Derosier  
Freddy  
Deschaux-Beaume  
Jean-Claude Dessein  
Michel Destot  
Paul Dhaille  
Mme Marie-Madeleine  
Dieulangard  
Michel Dinot  
Marc Dolez  
Yves Dollo  
René Dosières  
Raymond Douyère  
Julien Dray  
René Drouin  
Claude Ducert  
Pierre Ducout  
Jean-Louis Dumont  
Dominique Dupilet  
Yves Durand  
Jean-Paul Durloux  
Paul Duvaléx

Mme Janine Ecohard  
Henri Emmanuelli  
Pierre Esteve  
Laurent Fabius  
Alben Facon  
Jacques Fleury  
Jacques Floch  
Pierre Forgues  
Raymond Forni  
Alain Fort  
Jean-Pierre Fourré  
Michel François  
Georges Frêche  
Michel Fromet  
Claude Gaits  
Claude Galmetz  
Bertrand Gallet  
Dominique Gambier  
Pierre Garmendia  
Marcel Garrouste  
Kamilo Gata  
Jean-Yves Gateaud  
Jean Gatel  
Claude Germon  
Jean Giovannelli  
Joseph Gourmelon  
Hubert Gouze  
Gérard Gouzes  
Léo Grézard  
Jean Guigné  
Jacques Guyard  
Charles Hernu  
Edmond Hervé  
Pierre Hiaré  
François Hollande  
Roland Huguet  
Jacques Huyghues  
des Etages  
Gérard Istace  
Mme Marie Jacq  
Frédéric Jalton  
Jean-Pierre Joseph  
Noël Joseph  
Charles Josselin  
Alain Journet  
Jean-Pierre Kucheida  
André Labarrère  
Jean Laborde  
Jean Lacombe  
Pierre Lagorce  
Jean-François  
Lamarque  
Jérôme Lambert  
Michel Lambert  
Jean-Pierre Lapere  
Claude Laréal  
Dominique Lariffa  
Jean Laurain  
Jacques Lavédrine  
Gilbert Le Bris

Mme Marie-France  
Lecuir  
Jean-Yves Le Déaut  
Jean-Yves Le Drian  
Jean-Marie Leduc  
Robert Le Foll  
Bernard Lefranc  
Jean Le Garrec  
Jean-Marie Le Guen  
André Lejeune  
Georges Lemoine  
Guy Lengagne  
Alexandre Léontieff  
Roger Léron  
Alain Le Vern  
Mme Marie-Noëlle  
Lienemann  
Claude Lise  
Robert Loidi  
François Louche  
Guy Lordinot  
Jeanny Lorgeoux  
Maurice  
Louis-Joseph-Dogué  
Jean-Pierre Luppi  
Bernard Madrelle  
Jacques Mahéas  
Guy Malandain  
Martin Malvy  
Thierry Mandon  
Philippe Marchand  
Mme Gilberte  
Marin-Moskowitz  
Roger Mas  
René Massat  
Marius Masse  
François Massot  
Didier Mathus  
Pierre Mauroy  
Louis Mermaz  
Pierre Métais  
Charles Metzinger  
Louis Mexandeau  
Henri Michel  
Jean-Pierre Michel  
Didier Migaud  
Mme Hélène Mignon  
Claude Miquieu  
Gilbert Mitterrand  
Marcel Mocour  
Guy Monjalon  
Gabriel Montchamont  
Mme Christiane Mora  
Bernard Nayral  
Alain Néri  
Jean-Paul Nunzi  
Jean Oehler  
Pierre Ortet  
François Patriat  
Jean-Pierre Pénicaut

Jean-Claude Peyronnet  
Michel Pezet  
Christian Pierret  
Yves Pillet  
Charles Pistre  
Jean-Paul Planchou  
Bernard Poignant  
Maurice Pcurchon  
Jean Proveux  
Jean-Jack Queyranne  
Guy Ravier  
Alfred Recours  
Daniel Reiner  
Alain Richard  
Jean Rigal  
Gaston Rimareix  
Roger Rinchet  
Alain Rodet  
Jacques  
Roger-Machart  
Mme Yvette Poudy  
René Rouquet  
Mme Ségolène Royal  
Michel Sainte-Marie  
Philippe Sanmarco  
Jean-Pierre Santa Cruz  
Jacques Santrot  
Michel Sapin  
Gérard Saumade  
Robert Savy  
Bernard Schreiner  
(Yvelines)  
Roger-Gérard  
Schwartzenberg  
Robert Schwlat  
Patrick Seve  
Henri Siere  
Dominique  
Strauss-Kahn  
Mme Marie-Joséphine  
Sublet  
Michel Suchod  
Jean-Pierre Sueur  
Bernard Tapie  
Yves Tavernier  
Jean-Michel Testu  
Pierre-Yvon Trémel  
Edmond Vacant  
Daniel Vaillant  
Michel Vauzelle  
Emile Vernaudeau  
Joseph Vidal  
Yves Vidal  
Alain Vidalles  
Alain Vivien  
Marcel Wacheux  
Aloyse Warhouver  
Jean-Pierre Worms  
Emile Zuccarelli.

### Ont voté contre

Mme Michèle  
Alliot-Marie  
MM.  
René André  
Gustave Ansart  
François Asensi  
Philippe Auberger  
Emmanuel Aubert  
Gautier Audinot  
Pierre Bachelet  
Mme Roselyne  
Bachelot  
Patrick Balkany  
Edouard Balladur  
Claude Barate  
Michel Barnier  
Mme Michèle Barzach  
Jacques Baumel  
Pierre de Benouville  
Christian Bergelin  
Marcelin Berthelot  
André Berthou  
Léon Bertrand  
Jean Besson  
Alain Bocquet  
Franck Borotra  
Bruno Bourg-Broc

Mme Christine Boutin  
Jacques Boyon  
Jean-Pierre Brard  
Louis de Broissia  
Jacques Brunhes  
Christian Cabal  
Mme Nicole Catala  
Jean-Charles Cavailhé  
Richard Cazenave  
Jean-Yves Chamard  
Jean Charbonnel  
Jean-Paul Charlé  
Serge Charles  
Jean Charropln  
Gérard Chasseguet  
Jacques Chirac  
Michel Coïntat  
Alain Cousin  
Jean-Michel Couve  
René Couveinhes  
Henri Cuq  
Olivier Dassault  
Mme Martine  
Daugreilh  
Bernard Debré  
Jean-Louis Debré  
Arthur Dehaïne  
Jean-Pierre Delalande

Jean-Marie Demange  
Xavier Deniau  
Alain Devaquet  
Patrick Devedjian  
Claude Dhinnin  
Eric Doligé  
Guy Drué  
Jean-Michel  
Dubernard  
Xavier Dugoin  
André Duromez  
André Durr  
Christian Estrosi  
Jean Falala  
Jean-Michel Ferrand  
François Fillon  
Edouard  
Frédéric-Dupont  
Robert Galley  
Henri de Gastines  
Jean de Gaulle  
Jean-Claude Gaysset  
Michel Giraud  
Jacques Godfrain  
Pierre Goldberg  
Georges Gorse  
Roger Gouhier  
Daniel Goulet

François  
Grassenmeyer  
Olivier Gulchard  
Lucien Guichon  
Georges Hage  
Guy Hermier  
Elie Honoré  
Pierre-Rémy Houssin  
Mme Elisabeth Hubert  
Xavier Huaault  
Michel Jachauspé  
Mme Muguette  
Jacques  
Alain Jonemann  
Didier Juila  
Alain Juppé  
Jean Kiffer  
Claude Labbé  
Jacques Lafleur  
André Lajoie  
Jean-Claude Lefort  
Philippe Legras  
Auguste Legros  
Daniel Le Meur  
Gérard Léonard  
Arnaud Loperq  
Roger Lestas  
Jacques Limouzy  
Paul Lombard  
Jean-François Mancel  
Georges Marchais  
Claude-Gérard Marcus

Jacques Masdeu-Arus  
Jean-Louis Masson  
Pierre Manger  
Pierre Mazeaud  
Mme Lucette  
Michaux-Chevry  
Jean-Claude Mignon  
Gilbert Millet  
Robert Montdargent  
Ernest Moutoussamy  
Maurice  
Néou-Pwataho  
Michel Noir  
Roland Nungesser  
Patrick Ollier  
Charles Paccou  
Mme Françoise  
de Panafieu  
Robert Pandraud  
Mme Christiane Papon  
Pierre Pasquai  
Dominique Perbeu  
Régis Perbet  
Michel Péricard  
Alain Peyrefitte  
Mme Yann Piat  
Louis Pierna  
Etienne Pinte  
Bernard Pons  
Alexis Pota  
Robert Poujade  
Eric Raoult

Pierre Raynal  
Jean-Luc Reitzer  
Marc Reymann  
Lucien Richard  
Jacques Rimbault  
Jean-Paul  
de Rocca Serra  
Jean Royer  
Antoine Rufenacht  
Nicolas Sarkozy  
Mme Suzanne  
Sauvaigo  
Bernard Schreiner  
(Bas-Rhin)  
Philippe Séguin  
Maurice Sergheraert  
Christian Spiller  
Jean Tardito  
Michel Terrot  
Fabien Thémé  
André Thien Ah Koon  
Jean-Claude Thomas  
Jean Tiberi  
Jacques Toubon  
Georges Tranchant  
Jean Ueberschlag  
Léon Vachet  
Jean Valleix  
Théo Vial-Massat  
Robert-André Vivien  
Roland Vuillaume.

Francis Geng  
Germain Gengenwin  
Edmond Cerrer  
François-Michel  
Gonnot  
Gérard Grignon  
Hubert Grimault  
Alain Griotteray  
Ambroise Guellec  
Jean-Yves Haby  
François d'Harcourt  
Jean-Jacques Hiest  
Mme Bernadette  
Isaac-Sibille  
Denis Jacquat  
Michel Jacquemin  
Henry Jean-Baptiste  
Jean-Jacques Jegou  
Aimé Kerguerls  
Christian Kert  
Emile Koehl  
Jean-Philippe  
Lachenaud  
Marc Laffineur  
Alain Lamessoure  
Edouard Landrain

François Léotard  
Pierre Lequiller  
Maurice Ligot  
Gérard Longuet  
Alain Madelin  
Raymond Marcellin  
Gilbert Mathieu  
Joseph-Henri  
Maujolen du Gasset  
Alain Mayoud  
Pierre Méhaignerie  
Georges Mesmin  
Philippe Mestre  
Michel Meylan  
Pierre Micaut  
Charles Millon  
Mme Louise Moreau  
Alain Moyne-Bressand  
Jean-Marc Nesme  
Michel d'Ornano  
Arthur Paecht  
Mme Monique Papon  
Michel Pelchat  
Jean-Pierre de Peretti  
della Rocca  
Francisque Perrut

Jean-Pierre Philibert  
Ladislas Poniatowski  
Jean-Luc Prael  
Jean Proriot  
Jean Rigaud  
Gilles de Robien  
François Rochebloine  
André Rossi  
José Rossi  
André Rossinot  
Francis Saint-Ellier  
Rudy Salles  
André Santini  
Jean Seitzinger  
Bernard Staci  
Paul-Louis Tenailon  
Philippe Vasseur  
Gérard Vignoble  
Philippe de Villiers  
Jean-Paul Virapoullé  
Michel Voisin  
Jean-Jacques Weber  
Pierre-André Wiltzer  
Adrien Zeller.

### Se sont abstenus volontairement

MM.

Edmond Alphandéry  
François d'Asbert  
Raymond Barre  
Jacques Barrot  
Dominique Baudis  
Henri Bayard  
François Bayrou  
René Beaumont  
Claude Birraux  
Jacques Blanc  
Roland Blum  
Bernard Besson  
Jean Boussquet  
Jean-Guy Branger  
Jean Briane  
Jean Brocard  
Albert Brocard

Robert Cazalet  
Hervé de Charette  
Georges Chavanes  
Paul Chollet  
Pascal Clément  
Daniel Colla  
Louis Colombani  
Georges Colombier  
René Couanau  
Yves Coussala  
Jean-Yves Cozan  
Jean-Marie Daillet  
Francis Delattre  
Jean-François Deniau  
Léonce Deprez  
Jean Desanlis  
Willy Diméglio

Jacques Dominati  
Maurice Dousset  
Adrien Durand  
Georges Durand  
Bruno Durieux  
Charles Ehrmann  
Hubert Falco  
Jacques Ferran  
Charles Fèvre  
Jean-Pierre Foucher  
Serge Franchis  
Yves Fréville  
Jean-Paul Fuchs  
Claude Gallard  
Gilbert Gautier  
René Gerrec  
Claude Gatignol

### N'ont pas pris part au vote

MM. Jean Bégault Jacques Chaban-Delmas, Jean-Louis Goasdouff, Gabriel Kasperelt, Jean de Lipkowski et Charles Miossec.

### Excusé ou absent par congé

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement.)

M. Pierre Merli.

### Mise au point au sujet du présent scrutin

M. Alexis Pota, porté comme ayant voté « contre », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

### Mise au point au sujet d'un précédent scrutin

A la suite du scrutin n° 200, sur le titre IV de l'état B du projet de loi de finances pour 1990 (budget du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle : interventions publiques) (*Journal officiel*, débats A.N., du 3 novembre 1989, page 4487), Mme Christine Boutin et M. Bruno Durieux, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu « s'abstenir volontairement ».

## ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				<p>Les <b>DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 03 : compte rendu intégral des séances ;</li> <li>- 33 : questions écrites et réponses des ministres.</li> </ul> <p>Les <b>DEBATS du SENAT</b> font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 05 : compte rendu intégral des séances ;</li> <li>- 35 : questions écrites et réponses des ministres.</li> </ul> <p>Les <b>DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</li> <li>- 27 : projets de lois de finances.</li> </ul> <p>Les <b>DOCUMENTS DU SENAT</b> comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</p>
03	Compte rendu..... 1 an	100	852	
33	Questions ..... 1 an	100	554	
83	Table compte rendu .....	52	86	
93	Table questions .....	52	95	
<b>DEBATS DU SENAT :</b>				
05	Compte rendu..... 1 an	99	535	
35	Questions ..... 1 an	99	349	
85	Table compte rendu .....	52	81	
95	Table questions .....	32	52	
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 572	
27	Série budgétaire ..... 1 an	203	304	
<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>				
00	Un an.....	670	1 536	

**DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION**  
 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
 Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00  
 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77  
 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution  
 Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

**Prix du numéro : 3 F**

*(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)*

